

de la démocratie dans nos assiettes

Sarah Cohen
Tanguy Martin

DE LA DÉMOCRATIE DANS NOS ASSIETTES

Construire une Sécurité sociale de l'alimentation

ÉDITIONS Charles Léopold Mayer

38 rue Saint-Sabin – 75011 Paris/France
www.eclm.fr

Maison d'édition de la **Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme** (FPH), les Éditions Charles Léopold Mayer (ECLM) publient des ouvrages sur la transition écologique, économique et sociale. Elles accompagnent les acteurs de la transition afin qu'ils puissent développer, mettre en forme et diffuser leur plaidoyer par l'intermédiaire du livre. Association française à but non lucratif, les ECLM existent depuis 1995 et disposent de plus de 400 titres à leur catalogue. Elles publient aujourd'hui une dizaine de titres par an.

Les ECLM sont membres de la Coredem (Communauté de sites ressources pour une démocratie mondiale : www.coredem.info) et de l'Alliance internationale des éditeurs indépendants (www.alliance-editeurs.org).

© Éditions Charles Léopold Mayer 2024

Essai n°256

ISBN : 978-2-84377-239-9

Mise en page : Émilie Boismoreau

Conception graphique : Nicolas Pruvost

Les auteur·e·s

Sarah Cohen est agronome. Après plusieurs expériences en France et à l'étranger dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture durable, de l'agroforesterie, de la pêche ou encore de l'eau, elle s'intéresse à la proposition de Sécurité sociale de l'alimentation portée par l'association ISF Agrista. Convaincue par la dimension systémique et globale de cette proposition pour transformer les systèmes alimentaires et faire face aux nombreuses problématiques sociales, climatiques et environnementales qui y sont associées, elle rejoint l'association ISF Agrista en 2021. Depuis 2022, elle copréside l'association aux côtés d'Élodie Martin Abad. Professionnellement, elle travaille à INRAE sur la démocratie alimentaire dans le cadre du projet Caissalim, qui vise à la création de la Caisse citoyenne d'alimentation de l'aire urbaine toulousaine.

Tanguy Martin est agronome. Il milite depuis plus de dix-huit ans à Ingénieur·e·s sans frontières France dont il a été président entre 2010 et 2013. Il a représenté cette association à Commerce équitable France de 2014 à 2017. Depuis 2021, il participe aussi au collectif d'enquête militante Reprise de terres qui documente et outille les luttes contre les accaparements de terres. Professionnellement, il travaille dans l'accompagnement à l'accès au foncier agricole dans l'ouest de la France depuis quinze ans, dont treize ans à Terre de liens. Ces activités militantes et professionnelles l'amènent à mener des actions de plaidoyer sur le foncier agricole, l'agroécologie et l'alimentation durable

aux niveaux régional, national et européen. Depuis 2018, il est notamment en charge de la rédaction des propositions politiques de la fédération nationale Terre de liens. Il est l'auteur de *Cultiver les communs. Une sortie du capitalisme par la terre* (Syllepse, 2023).

Sarah Cohen et **Tanguy Martin** militent ensemble dans le groupe Agricultures et souveraineté alimentaire d'Ingénieur·e·s sans frontières (ISF Agrista), et participent en son nom aux collectifs Nourrir et pour une Sécurité sociale de l'alimentation.

Ces deux coauteur·e·s assument la rédaction finale de cet ouvrage mais il est important de mentionner que son écriture est le fruit d'un travail collectif au sein de l'association ISF Agrista entre 2018 et 2023. Nombreux·ses sont celles et ceux qui ont participé à ces travaux, notamment : **Lorine Azoulai, Mathilde Bourjac, Vivien Bourgeon, Marie Bourgine, Mathieu Dalmais, Lola Guillot, Julia Maffre** et **Louise Seconda**.

La version finale de ce livre est le fruit d'une réécriture et d'une harmonisation du texte par **Aude Vidal**.

Organisations associées à la diffusion et la promotion :

L'association Ingénieur·e·s sans frontières – Agricultures et souveraineté alimentaire (ISF Agrista), membre de la fédération Ingénieur·e·s sans frontières France (ISF), regroupe des citoyen·ne·s œuvrant pour la réalisation de la souveraineté alimentaire et des modèles agricoles respectueux des équilibres socio-territoriaux et écologiques. Elle se place dans une perspective de transformation sociale. La plupart de ses membres sont des travailleur·euse·s de différents domaines liés aux enjeux pour lesquels l'association agit : salarié·e·s d'associations agricoles et environnementales, de réseaux paysans, de la recherche, fonctionnaires territoriaux·les, étudiant·e·s, militant·e·s à temps plein, éleveur·euse·s...

ISF Agrista a la conviction que seul un projet de démocratie dans l'alimentation pourra répondre aux enjeux soulevés dans son projet associatif, et notamment la mise en œuvre d'une souveraineté alimentaire. À partir de là, le projet de Sécurité sociale de l'alimentation, qu'elle porte avec le collectif éponyme, lui paraît aujourd'hui le plus pertinent pour permettre la réalisation de ses objectifs politiques. L'association souhaite, par son travail, alimenter les débats sur ces questions et ouvrir le champ des possibles.

Le Pôle InPact (Initiatives pour une agriculture citoyenne et territoriale) est une plateforme associative réunissant dix structures de développement agricole et rural. Inspiré par l'expérience de terrain de ses membres, InPact

revendique des moyens publics qui redonnent de l'autonomie aux paysan-ne-s pour faire vivre une population agricole nombreuse et construire avec les autres citoyen-ne-s des systèmes agroalimentaires durables. Plusieurs membres de l'association, en s'impliquant dans le Collectif pour une Sécurité sociale de l'alimentation, nourrissent une réflexion collective au sein du Pôle Impact. Ce projet et la dynamique qu'il suscite invitent à élargir le débat sur le droit à l'alimentation et la nécessaire démocratisation du système agricole et alimentaire.

Note aux lecteur·rice·s

Dans une perspective féministe, nous utilisons le point médian « · » comme signe d'abréviation pour éviter de répéter les substantifs et les adjectifs se rapportant à des personnes physiques pouvant être d'un genre ou de l'autre. Nous utilisons ainsi « militant·e·s » pour ne pas alourdir le texte en écrivant « militantes et militants ». Cependant, pour certains mots qui renvoient à une notion abstraite, et non nécessairement genrée, telle que « fournisseur » ou « acteur », nous ne féminiserons pas les termes.

Dans la même idée, nous utilisons l'abréviation « cel·leux » pour « celles et ceux ». Dans les citations d'autres auteur·e·s, nous laissons en revanche le texte original.

Enfin, nous pratiquons l'accord de proximité en accordant adjectifs, déterminants ou participes passés en genre et en nombre avec le nom qui se situe au plus proche et qu'ils qualifient. Dans ce livre, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin.

REMERCIEMENTS

Nombreuses sont les personnes et les organisations qui, lors d'échanges et de travaux plus ou moins formels, ont permis de faire germer l'idée d'une Sécurité sociale de l'alimentation au cours des années 2010. Vouloir en citer quelques-unes amènerait forcément à en oublier d'autres. Merci à toutes et à tous.

Un grand merci au Collectif pour une Sécurité sociale de l'alimentation de défendre cette proposition politique et d'en faire une utopie concrète et à portée de main et non un rêve lointain.

Merci à tous les membres d'ISF Agrista qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce que nous appelions alors le « gros document », devenu ce livre. Les dizaines (centaines?) d'heures à scruter ce « pad » en ligne n'ont pas été vaines! Un merci particulier à Émilie Prévost qui, à sa manière, a permis à ISF Agrista de l'écrire et à Mathilde Bourjac pour son immense implication.

Merci à Christophe Alliot de nous avoir mis en relation avec les Éditions Charles Léopold Mayer, et pour bien d'autres choses aussi. Merci à notre éditeur d'avoir accueilli ce projet et su nous pousser à encore l'améliorer.

Merci enfin à Aude Vidal qui a émulsionné les ingrédients d'une brochure associative composée par de nombreuses plumes en cette sauce savoureuse!

INTRODUCTION

LA PRODUCTION ALIMENTAIRE AU SERVICE DE LA RÉMUNÉRATION DU CAPITAL

L'alimentation est un des moyens pour les classes sociales dominantes d'asseoir leur pouvoir. Symboliquement, d'abord, les privations alimentaires et la mise en scène de repas opulents représentent une forme de domination et de distinction vis-à-vis du reste de la société¹. Ensuite, matériellement, la faim est une arme politique puissante, voire une arme de guerre², contre laquelle se sont souvent battu·e·s les paysan·ne·s au cours des siècles pour pouvoir parfois simplement se nourrir.

Les avancées techniques (mécanisation, motorisation, chimie, génétique) et les connaissances agronomiques développées au cours du xx^e siècle ont contribué à l'émergence d'un système agro-industriel au profit d'une économie libérale, capitaliste et mondialisée. Les systèmes agricoles auxquels elle a donné naissance sont à l'origine de famines, de déplacements de populations et d'une dégradation sans précédent de l'environnement et de la

1. Voir Paul Aries, *Une histoire politique de l'alimentation*, Max Milo, 2016.

2. Voir Alex De Waal, *Famine business. L'entreprise humanitaire en Afrique*, Colophon, 1999.

santé³. Cette agriculture capitaliste non seulement se révèle incapable de nourrir le monde, mais elle détruit au fur et à mesure les agricultures paysannes, celles-là mêmes qui produisent 80% de l'alimentation des pays non industrialisés⁴.

D'une part, les industries agroalimentaires utilisent l'hégémonie économique des pays occidentaux qui les défendent, notamment à travers des accords internationaux, pour inonder les marchés des pays dits « du Sud Global » de produits alimentaires de mauvaise qualité et à bas prix. Cela a pour effet de déstructurer les systèmes agricoles et alimentaires locaux des pays importateurs. D'autre part, des institutions internationales comme la Banque mondiale, alliées à des firmes transnationales, mettent tout en œuvre pour convertir les paysan-ne-s à l'agriculture industrielle. Ce qui implique une dépendance à leurs produits (matériels motorisés, produits chimiques de synthèse et biotechnologies) et une insertion sur les marchés internationaux au détriment de la souveraineté alimentaire des populations.

En France, les paysan-ne-s voient leur situation économique se dégrader. En 2018, près de 20% des agriculteur-riche-s vivaient sous le seuil de pauvreté, contre 13%

3. Si les systèmes alimentaires industrialisés ont pu apporter des bénéfices à certaines populations dans certains contextes, ils ont des impacts globalement désastreux dans la durée. Il est plus que probable que d'autres systèmes de production alimentaire auraient pu avoir les mêmes bénéfices sans ces impacts.

4. À ce sujet, voir Auréline Doreau et Tanguy Martin, « L'agribusiness survivra-t-il à la fin des paysans ? », Mission Agrobiosciences, 2016, http://www.agrobiosciences.org/IMG/pdf/Agribusiness_T-Martin.pdf ; ou encore l'article de la FAO, « Les agriculteurs familiaux. Nourrir le monde, préserver la planète », 2014, <http://www.fao.org/3/mj760f/mj760f.pdf>

de la population générale⁵, et 19% d'entre eux n'ont pas dégagé de revenu en 2017⁶. Cela s'explique notamment par la mainmise du système agro-industriel sur l'ensemble de la chaîne agroalimentaire: les paysan-ne-s ne touchent que 6,2%⁷ du prix du produit payé à la distribution! Ce système « repose sur une logique fondamentale de maximisation du profit dans le secteur agroalimentaire [16 milliards d'euros en 2021⁸, soit 32% de la valeur ajoutée produite dans le secteur] et des distributeurs grâce au développement d'économies d'échelle technologique ou commerciale [...]. Il vise à produire des aliments à prix réduits et à assurer une qualité standardisée et régulière pour des marchés de masse, en s'appuyant sur des processus de spécialisation des zones de production [...]. Il repose sur des principes de décomposition/recomposition des produits agroalimentaires et crée une distanciation géographique, économique et cognitive entre le producteur et le consommateur (du fait d'un nombre d'intermédiaires généralement important)⁹ ».

5. Voir *Insee Première*, n° 1876, octobre 2021.

6. Voir *Insee Première*, n° 1781, novembre 2019. Attention cependant, une partie des agriculteur-riche-s ne dégagant pas de revenu sont doubles actifs et peuvent, le cas échéant, dégager des revenus d'autres activités non agricoles.

7. Voir Ademe, *Analyse des enjeux économiques et sociaux d'une alimentation plus durable*, 2018. Source : calculs FranceAgriMer-OFPM 2017, données Insee et Eurostat.

8. Profit approximé par l'excédent brut d'exploitation. Calculé à partir d'Insee, « Ratios de l'industrie agroalimentaire par activité », 2023, consulté en novembre 2023, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2015530>

9. Stéphane Fournier et Jean-Marc Touzard, « La complexité des systèmes alimentaires : Un atout pour la sécurité alimentaire ? », *Vertigo*, vol. 14, n° 1, mai 2014.

Les conditions du travail agricole ne sont plus attractives et le renouvellement des générations d'agriculteur-riche-s n'est plus assuré¹⁰. Les conditions de travail dans les filières alimentaires (collecte, transformation, distribution) ne sont guère plus reluisantes. Par exemple, les salaires dans les industries agroalimentaires sont 25 % plus bas que la moyenne dans les autres industries manufacturières¹¹. Les promoteurs de l'agro-industrie vantent la modernisation des usines agroalimentaires qui aurait amélioré les conditions de travail et l'impact sur l'emploi local du secteur, notamment dans l'ouest de la France où certains bassins d'emploi affichent un plein-emploi qui fait la fierté des pouvoirs publics. La mécanisation des usines a facilité certains gestes et réduit la pénibilité liée notamment au port de charges lourdes. En revanche, la pénibilité liée à la répétitivité des gestes, aux odeurs, aux bruits se couple à une intensification du travail et aux « rêves confisqués » décrits par le romancier et ouvrier en usine agroalimentaire Joseph Ponthus¹².

10. L'accès aux moyens de production, en particulier au foncier, reste très difficile, si bien que le nombre d'actifs agricoles a diminué de 80 000 équivalents temps plein entre 2010 et 2020, soit une baisse de 10 % ; ce qui remet en cause la sécurité et la souveraineté alimentaires du pays.

11. Voir l'intervention de l'économiste de la Fédération nationale agroalimentaire et forestière CGT Jocelyne Haquemand au séminaire « Sécurité sociale de l'alimentation : une solution pour une agriculture saine et accessible pour tous et toutes », École nationale vétérinaire d'Alfort, 15 novembre 2022.

12. Joseph Ponthus, *À la ligne*, La Table ronde, 2019.

Les multinationales sont avant tout guidées par la recherche de profit, souvent au détriment de la qualité alimentaire et de la santé. Le géant laitier Lactalis a renvoyé des salarié-e-s qui dénonçaient ses pratiques douteuses, notamment le recyclage des fromages (le fait que des camemberts tombés au sol soient remis dans la chaîne de fabrication)¹³.

Pour conclure, mentionnons que le métier de caissière de supermarché est devenu un des symboles du travail précaire et non qualifié, où les salariées peuvent difficilement lutter car remplaçables à volonté. Ce métier est très majoritairement féminin¹⁴. Ainsi, cela mène à une exploitation encore plus forte des femmes dans les filières alimentaires¹⁵.

DES IMPACTS INSOUTENABLES SUR LE VIVANT ET LES RESSOURCES NATURELLES

L'industrialisation des systèmes alimentaires s'est faite au détriment des travailleur·euse·s des filières agricoles et alimentaires, mais également de l'environnement.

13. Voir Marianne Kerfriden, Inès Leraud, Geoffrey Livolsi et Mathias Destal, « L'Ogre du lait », enquête, 2020, <https://lactalistoxique.disclose.ngo/fr/page/documentaire>

14. 70 % des caissier·ère·s étaient des femmes en 2018 selon l'Insee.

15. Ce qui est malheureusement le cas de nombreux secteurs d'activité. Pour l'agriculture, voir par exemple Tanguy Martin, « Les femmes, avenir de l'agriculture française ? », Mission Agrobiosciences, 2020, <https://www.agrobiosciences.org/agriculture-115/article/les-femmes-avenir-de-l-agriculture-francaise>

En contribuant à l'épuisement des ressources naturelles et à la saturation des milieux¹⁶, les systèmes alimentaires industrialisés compromettent fortement la possibilité même de la vie sur Terre.

L'intensification agricole a entraîné la substitution des systèmes de polyculture-élevage par des monocultures, substitution rendue possible par l'usage massif d'énergie fossile et d'intrants minéraux dont l'extraction à outrance (pétrole, charbon, phosphore), la synthèse (azote) et l'épandage provoquent l'épuisement des ressources et la pollution de l'eau et de l'air. L'intensification de l'élevage a quant à elle été permise par l'importation de soja OGM (87% du soja importé en Europe est destiné à l'alimentation animale¹⁷) provenant principalement du Brésil et d'Argentine. L'augmentation constante de la production de soja est une cause majeure de la déforestation de la forêt amazonienne. L'impact sur le bien-être animal est également sinistre avec la rationalisation de la maltraitance animale dans les modèles industriels, questionnant profondément l'éthique et l'humanité de nos sociétés occidentales.

16. Voir « Les enjeux du système alimentaire contemporain » (partie 2), in Nicolas Bricas, Damien Conaré et Marie Walser (dir.), *Une écologie de l'alimentation*, Chaire Unesco Alimentations du monde, 2021.

17. Voir Greenpeace France, *Mordue de viande, l'Europe alimente la crise climatique par son addiction au soja*, rapport, juin 2019, <https://www.greenpeace.fr/mordue-de-viande-leurope-alimente-la-crise-climatique-par-son-addiction-au-soja/>

En 2020, l'agriculture a contribué pour 21 % aux émissions de gaz à effet de serre (GES) en France¹⁸ (deuxième poste des émissions de GES du pays). La production de viande et de lait, en particulier industrielle¹⁹, y contribuait pour près de moitié par les émissions de méthane, suivies des émissions de protoxyde d'azote générées par la fertilisation des cultures et les sols laissés nus²⁰.

Enfin, le système alimentaire industrialisé est grandement impliqué dans l'effondrement actuel de la biodiversité, autant pour les espèces sauvages que pour les espèces domestiques. La sélection génétique et l'oligopole dans le secteur semencier ont énormément réduit la diversité des plantes cultivées. Selon la FAO (2010), les trois quarts de la diversité variétale des plantes cultivées ont disparu au cours du xx^e siècle et quinze plantes fournissent 80 % des apports énergétiques issus des végétaux²¹. Ce phénomène s'observe aussi pour les animaux d'élevage, il est très bien illustré par le remplacement progressif et quasi systématique des races

18. Voir Citepa, « Émissions de gaz à effet de serre en France : bilan officiel 1990-2020 », 2021.

19. L'élevage extensif (en pâturage) peut avoir un bilan carbone nul, la séquestration du carbone par les prairies pouvant compenser les émissions de méthane entérique issues de la digestion des bovins. Katja Klumpp et Pascal Carrère, « Le stockage de carbone des prairies permanentes et temporaires, le lien au 4 pour 1 000 », 22^{es} Rencontres Recherches Ruminants, Paris, 2015, <https://hal.inrae.fr/hal-02793628/document>

20. Voir ministère de la Transition écologique, « Les émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture. Fiche thématique », 2021, <https://www.notre-environnement.gouv.fr/themes/climat/les-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-et-l-empreinte-carbone-ressources/article/les-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-de-l-agriculture>

21. FAO, *The Second Report on the State of the World's Plant Genetic Resources for Food and Agriculture*, 2010.

bovines locales par la vache prim'holstein. Cette perte de diversité génétique fragilise les espèces et les rend vulnérables aux aléas climatiques et aux pathogènes, justifiant l'utilisation massive de pesticides et d'antibiotiques qui se retrouvent dans l'eau, l'air et les sols. Selon le dernier rapport *Planète vivante* du WWF (2022), 69% des populations de vertébrés (poissons, oiseaux, mammifères, amphibiens et reptiles) ont disparu entre 1970 et 2018²². L'impact sur les populations d'insectes est encore plus frappant, avec plus de 40% des espèces menacées d'extinction²³.

Même du point de vue d'une rationalité économique pure, l'industrialisation des systèmes alimentaires est aberrante. Une étude du bureau d'analyse Basic²⁴ chiffre les coûts sociétaux²⁵ de l'utilisation des pesticides à 2,3 milliards d'euros par an (dont 1,3 milliard d'euros pour la dépollution de l'eau) contre 0,9 milliard d'euros par an de bénéfice²⁶.

22. WWF, *Planète vivante. Pour un bilan « Nature » positif*, 2022, <https://www.wwf.fr/rapport-planete-vivante>

23. Voir Francisco Sánchez-Bayo *et al.*, «Worldwide decline of the entomofauna: A review of its drivers», *Biological Conservation*, vol. 232, avril 2019, p. 8-27, <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0006320718313636>

24. Bureau d'analyse sociétale pour une information citoyenne, <https://lebasic.com/>

25. Cette analyse s'appuie sur le cadre conceptuel développé par l'économiste K. W. Kapp qui définit les coûts sociétaux comme l'ensemble des pertes et des dépenses, directes et indirectes, présentes et futures, qui sont supportées par des tiers ou la collectivité dans son ensemble du fait des impacts sociaux, sanitaires et environnementaux des modes de production et de consommation et qui auraient pu être évitées. Cela ne prend pas en compte les coûts incommensurables de la destruction d'espèces, ce qui relèverait d'une marchandisation de la nature.

26. Basic, *Pesticides: un modèle qui nous est cher*, étude, 2022, <https://lebasic.com/pesticides-un-modele-qui-nous-est-cher/>

Si l'industrie des pesticides devait prendre en charge les dégâts sociaux et environnementaux mesurables qu'elle génère, elle serait déficitaire. Une démonstration éblouissante que la logique court-termiste qui oriente notre économie confine à l'absurde.

L'ALIMENTATION, VARIABLE D'AJUSTEMENT DANS LE BUDGET DES FRANÇAIS · ES LES PLUS PRÉCAIRES

En France, la part de la population en situation de précarité alimentaire est en forte augmentation : le recours à l'aide alimentaire est passé de 2,8 millions de personnes en 2008 à 5,5 millions en 2017²⁷. Après les premiers mois de confinement liés à l'épidémie de Covid-19, on dénombrait même 7 millions de personnes ayant franchi la porte d'une association d'aide alimentaire. S'ils ne recourent pas tous à l'aide alimentaire, de nombreux ménages au budget alimentaire limité ne peuvent réellement choisir leur alimentation : ils dépendent d'une nourriture à prix bas, en faisant l'impasse sur toute aspiration sociale ou environnementale. Avec le retour de l'inflation, notamment pour les prix des denrées alimentaires, depuis 2022, cela ne semble pas près

27. Voir Conseil national de l'alimentation, « Aide alimentaire et accès à l'alimentation des populations démunies en France », avis n° 72, 2012, p. 21 ; Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, *Les Chiffres clés de la pauvreté et de l'exclusion sociale*, 2016, p. 13 ; données de la Direction générale de la cohésion sociale dans le rapport du Sénat *Aide alimentaire : un dispositif vital, un financement menacé ? Un modèle associatif fondé sur le bénévolat à préserver*, 2018.

de s'inverser. Entre juillet et novembre 2022, la part des personnes déclarant ne pas avoir assez à manger est passée de 12 % à 16 % (insuffisance alimentaire quantitative), soit 4 points de plus en cinq mois, alors qu'elle n'avait augmenté que de 3 points entre 2016 et 2022. Par ailleurs, 45 % des Français-es déclarent aujourd'hui avoir assez à manger, mais pas toujours les aliments qu'ils et elles souhaiteraient (insuffisance alimentaire qualitative)²⁸.

Avec la charité, plus personne ou presque ne meurt de faim en France. Mais si le droit à l'alimentation existe en droit international²⁹, il ne se résume pas au droit de recevoir des aliments. En effet, il inclut aussi la possibilité de choisir son alimentation et de sentir qu'elle est un des vecteurs de lien social, culturel et identitaire. Plus qu'un enjeu de santé, le pouvoir de choisir son alimentation, sans simplement recevoir ce dont les autres ne veulent pas, est une question de dignité. De fait, le problème ne concerne pas uniquement la quantité d'aliments ou de calories disponibles, mais aussi leur qualité³⁰ et le plaisir de manger.

Au cours des cinquante dernières années, la part de l'alimentation dans le budget des ménages français a connu

28. Voir Marianne Bléhaut et Mathilde Gressier, « En forte hausse, la précarité alimentaire s'ajoute à d'autres fragilités », Crédoc, *Consommation et modes de vie*, n° 329, mai 2023.

29. Voir ONU, Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, article 25 ; voir aussi le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (Pidesc) de 1966, article 11. Nous détaillerons les définitions au chapitre I.

30. Par exemple, la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale (1996) introduit la notion de choix.

une diminution constante. En parallèle, la part croissante des dépenses contraintes (par exemple, logement, transport, énergie) scelle l'impossibilité des ménages les moins aisés à allouer un pourcentage plus important à leur budget alimentaire. Par ailleurs, malgré l'établissement de monstres agroalimentaires, le taux de profit dans les filières alimentaires est faible comparativement à d'autres secteurs³¹. Ainsi, l'économie capitaliste oriente la consommation vers des secteurs où les profits peuvent être plus importants (vacances, loisirs, technologies de la communication et de l'information, etc.)³². La nourriture se doit d'être de moins en moins chère, ce qui engendre une diminution constante du prix payé aux producteurs ainsi qu'une diminution de la qualité des produits. Face aux dépenses contraintes qui augmentent plus vite que les salaires, les moins riches d'entre nous n'ont d'autre choix que de supprimer ou de réduire leurs repas, parfois dès la moitié du mois, pour s'en sortir³³.

31. Toutes les agricultures des pays dits « développés » sont adossées à des systèmes d'aides publiques depuis très longtemps. En France, l'État a soutenu le Crédit agricole pendant toute la phase de modernisation agricole, jusqu'à ce que la PAC prenne le relais. Voir par exemple Matthieu Ansaloni et Andy Smith, *L'Expropriation de l'agriculture française. Pouvoirs et politiques dans le capitalisme contemporain*, Le Croquant, 2022. Aux États-Unis, la modernisation agricole est même passée directement par une banque d'État.

32. Voir Georges Consales, Maryse Fesseau et Vladimir Passeron, *La Consommation des ménages depuis cinquante ans*, Insee, septembre 2009, http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/CONSO09c.PDF

33. Voir ATD Quart Monde, « Se nourrir lorsqu'on est pauvre », *Revue Quart Monde*, « Dossiers et documents », n° 25, 2014.

En réponse à ce constat, assurer les besoins vitaux, hors de toute marchandisation, est donc indispensable pour notre société³⁴.

ENCORE DES PATATES !

C'est le cri du cœur d'une personne dans une file d'attente de l'aide alimentaire qui résume ces constats alarmants. Covid-19, confinement, fermeture des frontières et des restaurants : en 2020, 500 000 tonnes de pommes de terre destinées à faire des frites restent sur le carreau et il faut s'en débarrasser. Opportunément pour la filière légumière, l'aide alimentaire est là pour éviter de les jeter. Et le nombre de ceux qui font la queue dans la rue pour la recevoir explose. Dans la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire de 2016, il est acté que celle-ci sert à absorber le surplus de l'agriculture industrielle, hautement énergivore, dopée aux pesticides, herbicides et autres fongicides gravement nuisibles à la santé et pourtant largement subventionnée... Dans le même temps, les fermes à taille humaine, plus vertueuses sur le plan

34. Dans un rare élan de lucidité, Emmanuel Macron a même déclaré le 12 mars 2020 : « Ce que révèle cette pandémie, c'est qu'il est des biens et des services qui doivent être placés en dehors des lois du marché. Déléguer notre alimentation, notre protection, notre capacité à soigner, notre cadre de vie au fond, à d'autres est une folie. » Il rejoignait ainsi le Robespierre du 10 août 1792 : « Les aliments nécessaires à l'homme sont aussi sacrés que la vie elle-même. Tout ce qui est indispensable pour la conserver est une propriété commune à la société entière. Il n'y a que l'excédent qui soit une propriété individuelle, et qui soit abandonné à l'industrie des commerçants. »

social et environnemental, manquent de soutien public. Par ailleurs, les revenus et les conditions de travail des premier·ère·s de corvée de tout le secteur de l'alimentation, des producteur·rice·s aux caissier·ère·s des magasins et des supermarchés, se dégradent sans cesse. Notre système alimentaire marche sur la tête!

Mais il ne faut pas imaginer que seule la pandémie a joué un rôle déclencheur dans ces désordres. L'industrialisation des filières alimentaires est concomitante au processus de modernisation agricole entamé en France à la fin de la Seconde Guerre mondiale. La mise en œuvre de politiques d'aide humanitaire alimentaire dans l'Hexagone date des années 1980. Le recours à cette aide alimentaire a fortement crû dans les années 2010. Comme pour beaucoup d'autres phénomènes sociaux, l'apparition du Covid-19 n'a pas été un déclencheur, mais un révélateur. Cependant, cette mise en lumière des injustices et des conséquences mortifères de notre système alimentaire capitaliste n'a pas abouti à une prise en compte à la hauteur des enjeux par les pouvoirs publics et la très grande majorité des acteurs économiques. Alors qu'un sondage Ipsos réalisé pour le Secours populaire révèle qu'en 2023 un tiers des mangeur·euse·s peine à se « procurer une alimentation saine permettant de faire trois repas par jour³⁵ », la seule solution avancée est une maigre contribution de Bernard Arnault au budget des Restos du cœur.

35. Secours populaire, « 17^e baromètre de la pauvreté et de la précarité », 2023.

L'ironie est cruelle quand on sait que ce dernier est l'une des deux personnes les plus riches au monde et par ailleurs un champion de l'évasion fiscale³⁶.

Avec de nombreux partenaires qui constituent aujourd'hui le Collectif pour une Sécurité sociale de l'alimentation³⁷, nous cherchons une voie permettant de sortir des contradictions mortifères de notre système alimentaire inséré dans une économie capitaliste où la primauté du profit l'emporte sur toute autre finalité. Ce livre est la restitution du travail mené au sein d'ISF Agrista et au contact de nos partenaires entre 2018 et 2023. Il ne s'agit pas d'un manifeste, mais d'une mise en débat autour d'une proposition politique qui reste à approfondir.

36. Voir Attac France, « Pourquoi s'en prendre à Bernard Arnault et LVMH ? », 4 juillet 2021, <https://france.attac.org/se-mobiliser/prelevement-a-la-source-des-evades-fiscaux/article/pourquoi-en-prendre-a-bernard-arnault-et-lvmh>

37. Les propositions que nous faisons ci-dessous s'inscrivent dans la lignée du socle commun de ce collectif : « Socle commun de la Sécurité sociale de l'alimentation », <https://securite-sociale-alimentation.org/la-ssa/a-propos-de-la-securite-sociale-de-lalimentation/>

I. DES POLITIQUES PUBLIQUES INCAPABLES DE TRANSFORMER LE SYSTÈME ALIMENTAIRE CAPITALISTE

LA PAC NE NOURRIT PAS PLUS CORRECTEMENT QU'ELLE NE RÉMUNÈRE¹

La politique agricole commune de l'Union européenne (PAC), à son origine, affichait un objectif alimentaire, notamment en garantissant la « sécurité des approvisionnements ». On peut aujourd'hui questionner réellement cet objectif. Avant la fin des années 1950, la France était par exemple déjà autosuffisante en céréales². Il s'agit surtout, à partir de 1962, date d'entrée en vigueur de la PAC, de « moderniser l'agriculture », c'est-à-dire d'en faire

1. Pour étayer la plupart des idées développées dans cette partie, on pourra se reporter à Matthieu Ansaloni et Andy Smith, *L'Expropriation de l'agriculture française*, *op. cit.*

2. Voir Lisa Gauvrit, « France. Quelques traits marquants de l'évolution des structures agraires du xx^e siècle », Agter, juin 2012, https://www.agter.org/bdf/fr/corpus_chemin/fiche-chemin-132.html

un secteur d'achat de produits industriels (tracteurs, machines) pour soutenir l'industrialisation de la France et libérer de la main-d'œuvre pour les usines ainsi que, très rapidement, le secteur tertiaire. L'idée d'une politique agricole pour nourrir la France ou l'Europe tient du mythe.

Ces politiques ont réellement permis de faire baisser le coût de l'alimentation, mais cela n'a pas été au service de l'alimentation des Européen·ne·s, mais au bénéfice du système capitaliste qui a vu ainsi le renouvellement de sa force de travail coûter moins cher. Si l'alimentation avait été au cœur de la PAC, cette politique n'aurait pas laissé les « prix bas » nourrir l'Europe puisque, dans les faits, les dépenses alimentaires ont été seulement remplacées par des dépenses contraintes qui, elles, n'ont cessé d'augmenter, par exemple pour le logement³. Enfin, cette alimentation à prix bas reste inaccessible à une partie de la population dont le revenu ne lui permet pas de manger correctement et qui, de plus en plus, est tributaire de l'aide alimentaire.

D'autre part, cette baisse du coût direct de l'alimentation est illusoire car elle s'accompagne de la création de « coûts » indirects et cachés. En effet, la modernisation agricole, et concomitamment, l'industrialisation des chaînes de production alimentaire, a produit une nourriture moins nutritive et destructrice des écosystèmes.

3. Voir Georges Consales, Maryse Fesseau et Vladimir Passeron, *La Consommation des ménages depuis cinquante ans*, *op. cit.*

Ces coûts ont été pris en charge par la société via des mécanismes publics (dépollution et politiques de santé, notamment par l'assurance-maladie) ou pèsent matériellement sur les personnes (détérioration de la santé) et les écosystèmes (baisse de la biodiversité). Enfin, la mondialisation des échanges, y compris alimentaires, fait reposer l'alimentation d'une part importante des Français-es (et plus généralement des populations occidentales) sur l'exploitation de populations et d'écosystèmes sur toute la planète, notamment dans des territoires colonisés anciennement par des puissances occidentales, et en premier lieu par l'empire colonial français.

Si cet objectif de « garantir la sécurité des approvisionnements » reste inscrit encore aujourd'hui dans l'article 39 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, dans les faits, la PAC ne répond pas à l'objectif d'assurer le droit à l'alimentation pour les Européen-ne-s. Elle n'affiche aucun objectif d'accessibilité ou de qualité de ses produits. Elle a même abandonné tout contrôle de la production au regard des besoins alimentaires. À l'inverse, elle soutient massivement les plus grosses fermes et/ou celles qui fournissent des produits standardisés, peu pourvoyeuses d'emplois et ayant peu d'égards pour l'environnement – tout en visant l'exportation massive de denrées sans se soucier de la souveraineté alimentaire des autres pays. Les aides du premier pilier⁴ de la PAC, qui représentent environ

4. Voir CAPEye, « La PAC et le premier pilier », consulté en novembre 2023, <https://capeye.fr/pac-1erpilier/>

80% du montant des subventions, sont distribuées sans justification sociale et environnementale⁵. L'agriculture européenne est mise en compétition sur le marché mondial. L'essentiel des mécanismes permettant aux paysan·ne·s d'assurer leurs revenus et d'être protégé·e·s de la variation des prix a été abandonné. En témoignent les manifestations de paysan·ne·s partout en France, commencées au mois de janvier 2024, qui dénoncent leur impossibilité à vivre correctement de leur travail. Les prix sont bas et très instables. La PAC n'est donc plus une politique publique d'intérêt général, elle est devenue en l'état indéfendable⁶.

DES POLITIQUES ALIMENTAIRES INADAPTÉES POUR ASSURER LE DROIT À L'ALIMENTATION

Le droit à l'alimentation, qui apparaît dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, est précisé par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Conclu en 1960 et ratifié par 171 pays (sur 197)

5. Voir plateforme Pour une autre PAC, « La prochaine PAC sera-t-elle verte ? », 6 juillet 2021, consulté en novembre 2023, <https://pouruneautrepac.eu/la-prochaine-pac-sera-t-elle-verte/>

6. Pour approfondir la question de la PAC, on peut se reporter aux analyses de la plateforme Pour une autre PAC : <https://pouruneautrepac.eu/notre-bilan-de-la-pac-2015-2020/>

dont la France⁷, il est normalement contraignant pour ses signataires. L'ancien rapporteur spécial auprès de l'ONU, Jean Ziegler, définit le droit à l'alimentation comme «le droit de disposer d'un accès régulier, permanent et libre, soit directement, soit au moyen d'achats monétaires, à une nourriture quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante, correspondant aux traditions culturelles du peuple dont est issu le consommateur, et qui assure une vie psychique, physique, individuelle et collective, libre d'angoisse, satisfaisante et digne». En France, bien que la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 figure en préambule de la Constitution, ce droit n'a pas d'ancrage législatif et n'a rien de constitutionnel⁸.

Le concept de violences alimentaires, défini par l'anthropologue Bénédicte Bonzi⁹, caractérise la situation actuelle

7. L'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme stipule que «toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation...» L'article 11 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels mentionne «le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris une nourriture [...]» et reconnaît que les États doivent en assumer la responsabilité : «Les États parties au présent Pacte, reconnaissant le droit fondamental qu'a toute personne d'être à l'abri de la faim, adopteront, individuellement et au moyen de la coopération internationale, les mesures nécessaires pour améliorer les méthodes de production [...] [et] pour assurer une répartition équitable des ressources alimentaires mondiales par rapport aux besoins.»

8. Voir notamment l'article de Dominique Paturel, «Le droit à l'alimentation, un droit en friche», Chaire Unesco Alimentations du monde, «Les chroniques Démocratie alimentaire», volet 3, juin 2019. <https://www.chaireunesco-adm.com/Le-droit-a-l-alimentation-un-droit-en-friche>

9. Bénédicte Bonzi, *La France qui a faim. Le don à l'épreuve des violences alimentaires*, Le Seuil, 2023.

pour les personnes en situation de précarité face à l'absence de la reconnaissance de ce droit. « On ne meurt plus de faim en France, mais de l'absence de consistance politique et de liens sociaux que la nourriture devrait assurer d'un bout à l'autre de la chaîne », écrit-elle. Il n'existe ainsi pas de politique d'accès à une alimentation de qualité à un niveau national. Des initiatives sont parfois mises en œuvre à des échelles locales, induisant une inégalité entre les territoires. Il faut alors espérer habiter un territoire où l'on se saisit de ces enjeux.

Parallèlement à ces initiatives solidaires, les politiques alimentaires nationales ont longtemps tourné autour des enjeux d'éducation à la nutrition. Si du point de vue du contenu il y aurait beaucoup de choses à critiquer (influence de l'agro-industrie sur les recommandations, focale sur la nutrition calorique, etc.), ce sont les méthodes qui retiennent notre attention ici. Par exemple, on retrouve souvent l'adoption d'un propos paternaliste envers les populations en surpoids ou en situation d'obésité, majoritairement précaires, les incitant à « bouger » et considérant que leur problème réside dans leur incapacité à s'alimenter correctement. Cela montre au mieux une mauvaise connaissance des problématiques liées au surpoids et aux pratiques alimentaires. Au pire, c'est une manière de refuser de considérer les sources du problème (la qualité des produits vendus, la précarité...). Ce qui obligerait à des actions plus coûteuses politiquement, d'autant que la majorité de la population, y compris la part en situation de précarité, connaît déjà les principes nutritionnels d'une alimentation équilibrée. Le problème se situe à d'autres

niveaux, comme nous l'avons vu précédemment, il ne peut donc être résolu sans politiques sociales adéquates.

Ainsi, la mise en scène d'une épidémie d'obésité à éradiquer par des programmes engageant ces personnes à changer leurs comportements alimentaires individuels n'a fait qu'empirer la situation¹⁰. En effet, il est vain de penser qu'une approche tournée uniquement vers la diététique suffit pour prendre en charge l'obésité, dont les déterminants touchent à plusieurs domaines (psychologique, social, nutritionnel, génétique...).

La politique phare portée par le ministère de l'Agriculture en matière d'alimentation est le dispositif de projets alimentaires territoriaux (PAT) menés par différents types de collectivités. Il vise la relocalisation de l'agriculture et de l'alimentation, ainsi que l'installation de nouveaux-elles agriculteur·rice·s, et intègre parfois un axe de lutte contre la précarité alimentaire. Les moyens mis en œuvre (2 millions d'euros en 2019) sont minimes à côté des enjeux alimentaires auxquels les projets doivent faire face. En 2021, le plan France Relance a fait décoller le budget des PAT, pourvus par l'État de 80 millions d'euros à étaler sur plusieurs années... Rien n'indique que ce niveau sera maintenu dans les années à venir, bien que cela ait été recommandé dans un rapport rendu en 2022 par un sénateur de la majorité présidentielle et un inspecteur du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture

10. Et a servi les intérêts de certains lobbys et scientifiques. Voir à ce sujet Jean-Pierre Poulain, *Sociologie de l'obésité*, Presses universitaires de France, 2009.

et des espaces ruraux¹¹. De plus, en 2023, cela ne concerne que 430 PAT soutenus par l'État, alors qu'il y a environ 1 200 intercommunalités en France.

Malgré certaines belles initiatives au niveau local, la politique nationale ne pense pas à l'égalité territoriale et laisse ainsi des territoires à l'abandon. Elle reste dans une dynamique incitative tout en ne donnant pas les moyens aux territoires qui le souhaitent de mettre en place des projets ambitieux. Cette politique est le reflet des inégalités territoriales existantes. Les métropoles tirent plus facilement leur épingle du jeu grâce aux moyens internes dont elles disposent (budget, ingénierie de projet, recours à des experts et cabinets de conseil spécialisés, agents à temps plein, etc.) quand de petites collectivités rurales ne peuvent embaucher qu'un-e seul-e stagiaire pour animer leur PAT. Et bien sûr, cela se déroule dans les territoires dont les élu-e-s sont motivé-e-s : tant pis pour les habitant-e-s de territoires moins dynamiques.

En 2020, un Comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire (Cocolupa) a été créé par les ministres des Solidarités, de la Santé, de l'Agriculture et du Logement, réunissant un ensemble d'acteurs¹² et visant à transformer le système de l'aide alimentaire grâce

11. Frédéric Marchand et Dominique Chabanet, *Projets alimentaires territoriaux « Plus vite, plus haut, plus fort »*, ministère de l'Agriculture, septembre 2022.

12. Associations de solidarité, collectivités locales, centres communaux d'action sociale, Centre national des œuvres universitaires et scolaires, acteurs étatiques (DGAL, Dihal, DGESIP).

à la mise en place d'une stratégie nationale¹³. L'ambition, haute à ses débuts, s'est finalement bornée à une amélioration de la qualité des produits distribués par les acteurs agréés de l'aide alimentaire¹⁴ qui se sont partagé les deux tiers du budget débloqué (60 millions d'euros au total). Les 20 millions d'euros restants ont bénéficié à des organisations locales parfois porteuses de projets innovants à l'échelle régionale. Dans certaines régions, le montant total des demandes de financement déposées s'est élevé à plus de 20 millions d'euros pour environ 3 millions d'euros disponibles, témoignant malheureusement du décalage entre les moyens mis en place et les besoins réels des territoires.

LE DON ALIMENTAIRE AU RENFORT DU SYSTÈME AGRO-INDUSTRIEL

L'institutionnalisation de l'aide alimentaire est à l'opposé du recours d'urgence imaginé par Coluche en 1985 avec les Restos du cœur. Ce processus mérite toute notre attention. En France, 95 % de l'aide alimentaire provient de l'agro-industrie¹⁵. Le mécanisme du don alimentaire renforce

13. « Cocolupa : le Comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire s'est à nouveau réuni ce jour avec une ambition : élaborer, avec les associations de solidarité, un plan d'action national de lutte contre la précarité alimentaire », 17 mars 2021, consulté en novembre 2023, <https://solidarites.gouv.fr/cocolupa-le-comite-national-de-coordination-de-la-lutte-contre-la-precarite-alimentaire-sest>

14. Secours populaire, Restaurants du cœur, Banque alimentaire, Croix-Rouge.

15. Voir European Anti Poverty Network France, « EAPN France s'engage pour la reconnaissance d'un droit à l'alimentation en France », 4 juin 2018.

le fonctionnement du système industriel qui, pour maintenir les rayons de supermarché sans cesse achalandés, est en surproduction constante. Il produit donc des « déchets » parfaitement consommables.

Il ne s'agit pas d'un phénomène propre aux filières alimentaires : pour que les « agents économiques rationnels » (c'est-à-dire les consommateurs dans la théorie économique néoclassique) puissent avoir toujours le choix, la mise en concurrence des acteurs économiques sur un marché libre et non faussé est nécessaire et celle-ci repose classiquement sur une surproduction. Les déductions fiscales liées aux dons alimentaires permettent de diminuer le coût de cette surproduction, c'est ainsi 443 millions d'euros, pour l'année 2017¹⁶, qui ont été défiscalisés¹⁷. Cela correspond à un tiers du budget global annuel de l'aide alimentaire en France, estimé à 1,5 milliard d'euros en 2017. Les deux tiers restants étant composés de subventions (dont les aides du Fonds européen d'aide aux plus démunis, FEAD) et d'une estimation du travail bénévole¹⁸.

Ce chiffre reste faible au regard de la valeur ajoutée produite par les filières agricoles et alimentaires (50 milliards

16. Voir Sénat, « Rapport d'information sur le financement de l'aide alimentaire », n° 34, 2019.

17. Initialement, en 1988, la proposition fiscale de Coluche visait les dons des particuliers qui étaient alors les plus gros donateurs de l'aide alimentaire. Restaurants du cœur, « Loi Coluche », consulté en novembre 2023, <https://www.restosducoeur.org/loi-coluche/>

18. Cette valorisation se fait *a minima* en multipliant les heures bénévoles déclarées par les associations par un smic horaire.

d'euros en 2021)¹⁹, mais il n'est pas non plus négligeable. Ce mécanisme essaie scandaleusement de faire passer le système agro-industriel pour philanthrope et indispensable pour les populations les plus précaires, alors qu'il met le don alimentaire au service de sa rentabilité et de sa légitimité. Il est au fond une assurance contre les pertes liées aux surproductions via la défiscalisation des dons. Tout cela a pour conséquence la distribution par les principaux dispositifs d'accès à l'alimentation de denrées de mauvaise qualité, dont la production engendre elle-même de la précarité.

Le système de don alimentaire est souvent présenté comme une opportunité pour la lutte contre le gaspillage alimentaire. Par exemple, une des deux mesures principales de la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire²⁰ fixe « l'objectif de pérenniser et d'améliorer les dispositifs de dons aux associations d'aide alimentaire qui aident à éviter le gaspillage alimentaire tout en fournissant de la nourriture aux personnes les plus démunies », ou encore « l'obligation, pour les magasins alimentaires de plus de 400 m², de proposer une convention de don à des associations pour la reprise de leurs invendus alimentaires encore consommables²¹ ». Les personnes ayant recours à l'aide alimentaire sont ainsi considérées comme

19. Voir Insee, « Ratios de l'industrie agroalimentaire par activité », 25 septembre 2023, consulté en novembre 2023, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2015530>

20. Loi n° 2016-138 du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

21. Voir ministère de la Transition écologique, « Gaspillage alimentaire », 3 janvier 2023, consulté en novembre 2023, <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/gaspillage-alimentaire-0>

des « poubelles éthiques²² » permettant de faire du *social washing* ou « blanchiment social ». Sortir d'une logique de dons alimentaires et lutter contre le gaspillage alimentaire ne sont pas incompatibles, au contraire. Les mécanismes de quotas de production pourraient par exemple se révéler plus efficaces pour répondre à la nécessaire maîtrise de l'offre agricole et alimentaire en fonction de la demande alimentaire.

Loin de ce que propose aujourd'hui l'aide alimentaire, penser des mécanismes permettant d'assurer le droit à l'alimentation est envisageable. Nous l'avons déjà fait pour le droit à la santé. Plus généralement, des politiques de planification de la production agricole permettraient de s'attaquer à la part de gaspillage due à la surproduction. Mais ce type de politiques s'oppose à la lecture très orthodoxe qu'a la Commission européenne des règles de l'Organisation mondiale du commerce. Les mettre en œuvre pourrait nécessiter des ruses juridiques ou une opposition frontale aux accords internationaux de libre-échange, au moins en matière agricole et alimentaire. Le juriste François Collart-Dutilleul propose ainsi depuis de nombreuses années la mise en place d'une « exception agricole » à ces traités, comme il en existe pour la culture²³.

22. Terme employé dans le cadre du projet de recherche-action Accessible, porté par le Réseau Civam, pour démontrer la façon dont l'aide alimentaire est utilisée par le complexe industriel aux dépens des personnes qui y recourent.

23. François Collart-Dutilleul (dir.), *Penser une démocratie alimentaire*, Instituto de investigación en Derecho Alimentario, vol. 1, 2013, p. 13.

II. LES RÉPONSES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AUX DÉSORDRES DE NOTRE SYSTÈME ALIMENTAIRE

L'AUGMENTATION DES MINIMA SOCIAUX : UNE FAUSSE SOLUTION POUR LE RESPECT DU DROIT À L'ALIMENTATION

Face à l'incurie des politiques publiques agricoles et alimentaires, de nombreux acteurs portent des propositions politiques cherchant une manière de réaliser enfin le droit à l'alimentation. En premier lieu, certain-e-s envisagent d'augmenter le revenu des personnes les moins aisées pour leur permettre de choisir leur alimentation sans que le budget soit un frein trop important. Même si une telle augmentation nous paraît indispensable, et pas seulement pour des questions alimentaires, ce type de proposition ne nous semble pas suffire à répondre aux enjeux alimentaires abordés dans les chapitres précédents.

L'essor de la société de consommation et le développement du système industriel ont mené depuis des années à une réduction de la part de l'alimentation dans le budget des Français-es pour leur permettre de consommer d'autres produits. L'alimentation est toujours une dépense d'« ajustement » pour les personnes avec de faibles revenus.

Avec plus de pouvoir d'achat, mais des inégalités persistantes et des contraintes sociales qui imposent un niveau de dépenses non choisi (hausse continue des loyers, obsolescence programmée, course à la technologie qui exclut ceux qui ne consomment pas, etc.), l'alimentation restera la variable d'ajustement pour gérer le budget. Par exemple, lorsque les aides au logement sont mises en place, on peut constater que les loyers augmentent sans que les ménages puissent choisir la destination de l'aide, qui se retrouve accaparée par ceux qui n'en étaient pas les destinataires. Sanctuariser un budget alimentaire pour l'ensemble de la population, tout en rendant celle-ci solvable pour ces dépenses, est selon nous le seul moyen pour s'assurer qu'elle puisse réellement choisir son alimentation.

Ce type de solution reviendrait également à s'appuyer sur la seule échelle individuelle pour réaliser la transition alimentaire nécessaire. Or le marché dérégulé est fondamentalement peu adapté pour orienter la production vers des aliments de qualité. En matière de prix, ceux-ci subissent un désavantage concurrentiel car leur production coûte souvent plus cher, d'autant plus si les travailleur·euse·s sont payé·e·s correctement. Augmenter simplement les revenus, c'est traiter la question de l'alimentation sans se donner les moyens de déconstruire collectivement le rapport à la production agroalimentaire.

LES ÉCUEILS D'UNE ALLOCATION ALIMENTAIRE POUR LES PLUS PAUVRES

Les travaux sur la lutte contre la pauvreté montrent l'échec des politiques publiques qui ciblent spécifiquement une partie de la population¹ : stigmatisation, sentiment d'humiliation pour les personnes « bénéficiaires », non-recours par méconnaissance ou difficulté administrative. Elles génèrent des violences dites « symboliques ». Le domaine de l'alimentation n'y échappe pas. Ces politiques prennent souvent la forme d'une charité qui vise autant la bonne conscience et la tranquillité des plus aisé·e·s que la satisfaction des besoins de ces supposé·e·s « bénéficiaires ».

Par ailleurs, une allocation alimentaire sous condition de revenu fléchée vers certains produits (la proposition de chèques alimentaires, par exemple²) ne laisse pas de place aux choix des mangeur·euse·s pour leur alimentation. Même au cas où un tel dispositif permettrait effectivement de sanctuariser un budget dédié uniquement à l'alimentation, il retomberait une fois de plus dans les travers de l'aide alimentaire avec les violences qu'elle occasionne en imposant une nourriture, de mauvaise qualité de surcroît, aux personnes qui y ont recours, au mépris

1. Voir Gérard-François Dumont, « Quelles politiques contre la pauvreté? », in Stefano Zamagni et Marcelo Sanchez Sorondo (dir.), *Inclusive Solidarity and Integration of Marginalized People*, Libreria Editrice Vaticana, 2017, p. 149-173.

2. Il s'agit d'une promesse faite en 2020 par Emmanuel Macron, mais qui n'a pas abouti. Début 2023, une proposition de loi de la députée EELV Francesca Pasquini visait le versement, à toutes les personnes touchant la prime d'activité, de 50 euros à dépenser pour l'alimentation. Elle a été rejetée.

de leurs envies, besoins et habitudes alimentaires spécifiques. Pire, cela pourrait être conditionné à de bonnes pratiques alimentaires imposées une fois de plus par une classe dominante prétendument « sachante » aux classes populaires « à éduquer », comme pour les *food stamps* aux États-Unis fléchés vers des produits sélectionnés par le ministère de l'Agriculture.

Enfin, une allocation alimentaire non fléchée offrirait la liberté du choix de leur alimentation aux personnes ciblées, mais ne permettrait ni de résoudre les problèmes de santé liés à l'alimentation et surreprésentés dans les classes populaires, ni de répondre aux enjeux socio-économiques, environnementaux et climatiques que pose le système alimentaire. Cela renforcerait le fossé entre riches et pauvres dans l'alimentation.

DES ALTERNATIVES INSUFFISANTES POUR TRANSFORMER LE SYSTÈME ALIMENTAIRE

Dans nos travaux et ceux de nos partenaires³, nous avons croisé quatre grands types d'initiatives locales en faveur d'une transformation émancipatrice des systèmes alimentaires en France.

L'aide alimentaire alternative: nombre d'initiatives visent à transformer l'aide alimentaire en se donnant les

3. Une partie de ce développement est extraite de Tanguy Martin, « Instituer le droit à l'alimentation en France au XXI^e siècle », *Terrestres*, 29 juillet 2021, <https://www.terrestres.org/2021/07/29/instituer-le-droit-a-l'alimentation-en-france-au-xxie-siecle/>

moyens matériels et financiers de remettre les personnes qui y recourent au cœur du choix de leur alimentation. C'est par exemple le cas du projet alimentaire territorial Terre de Lorraine. De nouvelles formes de solidarité alimentaire se créent avec des acteurs de la distribution alternative: AMAP, magasins de producteurs, coopératives de consommateur·rice·s (comme certaines Biocoop et les magasins coopératifs), groupements d'achat, etc. La mise en place de paiements en fonction du quotient familial, ou de dons possibles à ces structures, permet de réinventer de nouvelles formes de solidarité alimentaire (voir l'exemple des Paniers marseillais, d'Optim'ism à Lorient, financé par l'université de Bretagne et les centres communaux d'action sociale de certaines communes, ou les actions de groupements d'agriculteur·rice·s bio comme le GAB 65). Le confinement de 2020 a été l'occasion de montrer que, pour un temps court, des collectifs militants, souvent libertaires, pouvaient pallier au pied levé les défaillances d'un État incapable de réagir. C'est ce qui s'est passé avec les Brigades de solidarité populaire en Seine-Saint-Denis ou encore avec l'ancien McDonald's réquisitionné dans les quartiers nord de Marseille et renommé l'Après M. Ces organisations ont assuré la distribution alimentaire à un moment où elle était nécessaire et où les acteurs classiques de l'aide alimentaire ne pouvaient faire appel à leurs bénévoles, souvent personnes à risque face au Covid-19.

L'accessibilité aux lieux de cuisine et aux produits :

l'utilisation de produits bruts n'est pas toujours possible pour des personnes mal logées ou qui n'ont pas de facilités matérielles pour cuisiner. Sur le terrain, des initiatives essaient de contourner cet obstacle. Des associations mettent en place des espaces collectifs pour cuisiner (un peu comme les bains-douches municipaux). Ces espaces sont aussi des lieux d'échange de pratiques et de convivialité. On pense par exemple aux cuisines collectives du Palais de la Femme à Paris (un établissement de l'Armée du Salut qui accueille des personnes en difficulté, majoritairement des femmes). On observe aussi la création de restaurants collectifs publics (en régie) ouverts le midi pour tous·tes, comme c'est le cas à Lons-le-Saunier dans le Jura.

La solidarité économique et une meilleure répartition de la valeur : si l'on veut une alimentation de qualité, il faut assurer une bonne rémunération et de bonnes conditions de travail aux acteurs de l'approvisionnement alimentaire. Cela peut passer, dans la restauration collective publique, par des marchés publics construits sur les principes du commerce équitable, par la mise en œuvre de structures de dialogue avec tous les maillons de la filière (comme les sociétés coopératives d'intérêt collectif Manger bio créées par le réseau d'agriculture biologique FNAB), voire par la création de régies municipales de production agricole (comme à Mouans-Sartoux ou à Vannes). D'autres initiatives citoyennes s'appliquent à faciliter l'accès au foncier des paysan·ne·s qui répondent à la demande sociale alimentaire de leur territoire. Enfin, de nombreux acteurs et territoires se mobilisent pour mettre

en œuvre des politiques d'installation paysanne en collaboration avec les membres des réseaux de l'agriculture paysanne ou biologique afin d'assurer le renouvellement des générations agricoles nécessaire à la production d'une alimentation de qualité dans les territoires (par exemple, le Collectif alimentaire et agroécologique du Périgord qui regroupe des structures œuvrant dans des champs complémentaires autour de l'agriculture et de l'alimentation afin d'accompagner les collectivités dans des transitions agroécologiques).

La sensibilisation et l'éducation populaire: des acteurs se mobilisent pour permettre l'appropriation des thématiques agricoles et alimentaires par les citoyen-ne-s⁴. Cela passe notamment par l'éducation populaire, ce que fait par exemple l'association Anis étoilé à Clermont-Ferrand avec des publics très variés. L'association cherche à valoriser les compétences alimentaires de chacun-e, permettant le développement d'expertises d'usage très précises et originales sur la qualité de leur alimentation.

L'existence de modèles alimentaires alternatifs à l'agro-industrie représente un pas en avant, mais reste insuffisante. On ne peut se satisfaire des alternatives alors qu'elles s'accompagnent d'une situation d'«apartheid alimentaire» et ne transforment pas significativement le monde agricole et le secteur de l'alimentation.

4. Nous entendons les termes de «citoyenne» et «citoyen» dans le sens de «participant à la vie de la cité» et non pas comme «détenteur-riche-s» d'une nationalité.

Après une quinzaine d'années de fort développement, les circuits courts⁵ sont aujourd'hui globalement de moins en moins rémunérateurs et de plus en plus chronophages pour les paysan·ne·s⁶. Dans certains endroits, ces secteurs de marché sont bouchés, même si dans d'autres, ils restent encore à développer. Cela est lié à un rééquilibrage global de l'offre et de la demande (augmentation de l'offre alors que la demande stagne). De plus, les filières de produits issus de l'agriculture biologique ne sont plus aussi rémunératrices qu'avant pour les paysan·ne·s⁷. Sur certains produits, comme le lait bio en 2022, les débouchés stagnent ou se réduisent et les prix d'achat diminuent significativement⁸.

Enfin, le développement de ces alternatives a aujourd'hui atteint une échelle, tant sur le mode de production agricole que sur la commercialisation, qui les soumet à la

5. Mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe des producteur·rice·s aux consommateur·rice·s, soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire entre l'exploitant·e et le ou la consommateur·rice.

6. Voir Sophie Chappelle, « Circuits mi-longs : une solution complémentaire aux circuits courts », *Campagnes solidaires*, n° 343, octobre 2018. « Ici, le maraîchage diversifié en vente directe a le vent en poupe. Les brevets professionnels sont remplis. Mais la réalité, c'est que ni l'agglomération de Lyon ni les communes de l'Ouest lyonnais ne veulent créer de nouveaux marchés. Les porteuses et porteurs de projets qui s'installent sont un peu coincés et le prix des places de marché explose quand un producteur prend sa retraite. »

7. Voir Synabio, « Le Synabio appelle les enseignes à éviter la guerre des prix : la grande distribution met ses fournisseurs bio sous forte pression », communiqué de presse du 21 janvier 2019.

8. Voir Produire bio, « Note de conjoncture du lait bio en France et en Europe. Premier semestre 2022 », 29 avril 2022, <https://www.produire-bio.fr/articles-pratiques/note-de-conjoncture-du-lait-bio-en-france-et-en-europe-premier-semester-2022/>

récupération par le système agroalimentaire industriel. On pense au rachat de réseaux de distribution alternatifs par de grands groupes, par exemple la reprise du réseau Naturalia par le groupe Casino⁹. Le système agroalimentaire industriel a pris en main des parts importantes de certaines filières (de la production à la distribution). Ce contrôle, partiel mais suffisant, permet de tirer les prix vers le bas.

On assiste même aujourd'hui à des investissements massifs d'acteurs de l'économie digitale, proches d'Emmanuel Macron¹⁰ (Xavier Niel, Mounir Majoubi, Jean-Marc Borello et son groupe SOS), dans des filières agricoles prétendument locales et environnementales. Par exemple, La Ruche qui dit oui! (cofondée par Mounir Majoubi) est un site Internet qui met en relation producteur-rice-s et consommateur-rice-s pour la livraison de paniers commandés en ligne. La communication du site vante une initiative proche des valeurs des AMAP, mais la marge prise par le site pour la mise en relation commerciale est proche de celle d'une grande surface. Rien de nouveau sous le soleil du capitalisme, les exploiters changent, l'exploitation reste.

9. Voir Roni Gocer, « La nouvelle nature de Naturalia », *Politis*, 22 juin 2021, <https://www.politis.fr/articles/2021/06/la-nouvelle-nature-de-naturalia-43324/>

10. Voir Tanguy Martin, « Le modèle agricole de la Macronie, ou le triomphe annoncé de l'agribusiness », *Contretemps*, 29 novembre 2021, <https://www.contretemps.eu/modele-agricole-macron-agribusiness/>

UNE DUALISATION DES MODÈLES ALIMENTAIRES

Si les initiatives ne manquent pas, l'enjeu consiste désormais à les développer, à les globaliser, et cela, sans qu'elles soient récupérées par le capital. Or il est impossible de changer d'échelle lorsque l'on se fonde sur une niche de consommation par définition limitée à une poignée de citoyen-ne-s. Le géographe Patrick Caron définit bien l'enjeu du changement d'échelle¹¹ : il ne s'agit pas de chercher à démultiplier les initiatives existantes, ni à leur faire prendre une ampleur différente, mais plutôt à construire les outils adéquats à l'échelle envisagée. Autrement dit, à chaque échelle son alternative.

Attention aussi à ne pas tomber dans le piège du *small is beautiful*, où la petite taille des initiatives renforcerait leur valeur sociale et diminuerait leur impact environnemental. Nicolas Bricas, agronome et socio-économiste au Cirad, rappelle justement que de petites initiatives locales peuvent être nocives pour les écosystèmes ou renforcer des mécanismes forts de domination sociale¹². D'ailleurs, les acteurs capitalistes ont déjà réussi à subvertir les initiatives alimentaires locales¹³, rappelle Nicolas Bricas :

11. Patrick Caron, « Nourrir 10 milliards d'êtres humains et assurer leur sécurité alimentaire : une question dépassée ? », *Raison présente*, n° 213, mars 2020, p. 11-20.

12. Nicolas Bricas, « Le tout local est-il un piège ? », Mission Agrobiosciences-Inra, 12 décembre 2019, <https://www.chaireunesco-adm.com/Le-tout-local-est-il-un-piege>

13. De La Ruhe qui dit oui ! à la campagne "Act for food" de Carrefour, de nombreuses initiatives se mettent en place pour récupérer les nouveaux comportements alimentaires au service de sociétés capitalistes. Plus généralement sur la récupération des « alternatives », voir Luc Boltanski et Ève Chiapello, *Le Nouvel Esprit du capitalisme*, Gallimard, 1999.

«Le système capitaliste est très largement capable de marchandiser les réponses aux critiques qui lui sont adressées.» Pour lui aussi, «La Ruche qui dit oui! est une réponse du système capitaliste à l'émergence de l'alternative des AMAP». Comme l'affirme le sociologue Ronan Le Velly¹⁴, l'éthique et les résultats apportés par un système alimentaire alternatif ne dépendent pas de sa taille, mais de son organisation.

Avec ces alternatives à l'agro-industrie, un système alimentaire à deux vitesses se développe. D'un côté, une alimentation de qualité issue de modes de production, de transformation et de distribution alternatifs, accessibles à ceux qui en ont les moyens. De l'autre, des produits de mauvaise qualité dont les conséquences négatives sur l'environnement et la santé font l'objet d'un consensus de plus en plus large¹⁵. Les produits issus de la production massive sont les plus accessibles (au sens géographique, cognitif et économique) et les plus consommés par les populations en situation de précarité. Ces dernières se voient même parfois contraintes d'intégrer ces denrées à leur régime alimentaire puisque ce sont les aliments apportés par charité dans les circuits d'aide alimentaire.

14. Ronan Le Velly, *Sociologie des systèmes alimentaires alternatifs. Une promesse de différence*, Presses des Mines, Montreuil, 2017.

15. Santé publique France recommande d'acheter, «si possible», des aliments bio et d'aller vers des «fruits et légumes de saison», issus de productions locales. Santé publique France, «Recommandations relatives à l'alimentation, à l'activité physique et à la sédentarité pour les adultes», 22 janvier 2019.

Si l'accès économique à une alimentation de qualité choisie est primordial, il n'est pas suffisant. D'autres déterminants socioculturels ou psychologiques entrent en jeu et participent au développement des malnutritions. L'alimentation, même industrielle (surtout lorsqu'elle est grasse et sucrée), reste un plaisir à bas coût lorsque le reste (vacances, loisirs...) est inaccessible¹⁶.

Nous sommes persuadé·e·s que seule une réponse macroéconomique sera porteuse d'un projet véritablement transformateur de l'ensemble du système alimentaire. Tout d'abord, d'autres mécanismes que des niches de marché sont à envisager pour rémunérer décentement les paysan·ne·s qui s'engagent à produire autrement¹⁷. Les circuits de consommation alternatifs n'y suffiront pas, même si leur forte croissance, ces dernières décennies, a pu donner cet espoir. Ils se heurtent aujourd'hui à un plafond et leur mieux-disant social comme environnemental restera limité, notamment à certaines catégories de travailleur·euse·s ou à certains territoires. Ces gouttes d'eau dans l'océan sont à l'image des petits gestes individuels, indispensables mais insuffisants.

16. Ce que décrit très bien la sociologue Priya Fielding-Singh. Laure Andriillon, «Priya Fielding-Singh : "La nourriture permet d'atténuer les privations matérielles"», *Libération*, 16 février 2018, https://www.liberation.fr/debats/2018/02/16/priya-fielding-singh-la-nourriture-permet-d-attenuer-les-privations-materielles_1630332/

17. Voir par exemple «Les propositions de Pour une autre PAC pour la mise en place de paiements pour services environnementaux et de bien-être animal dans la PAC post 2020», 27 juillet 2019, consulté en novembre 2023, <https://pouruneautrepac.eu/propositions-pse-psbea/>

Ensuite, cette réponse devra bien entendu s'articuler avec l'ensemble des initiatives déjà existantes, non pour les remplacer, mais pour construire des dynamiques de collaboration à différentes échelles, nécessaires pour envisager un fonctionnement démocratique de notre système alimentaire. Les alternatives au système agroalimentaire industriel sont les « déjà-là » d'autres systèmes agricoles et alimentaires possibles, plus à même de répondre aux défis socio-environnementaux du ^{xxi}e siècle.

III. AJOUTER UNE BRANCHE ALIMENTATION À LA SÉCURITÉ SOCIALE

DÉMOCRATIE ET CAPITALISME, DEUX IDÉES ANTAGONISTES

Dans nos systèmes politiques néolibéraux, la démocratie¹ s'arrête aux portes de l'économie et de l'entreprise. Le but de l'entreprise est de maximiser le profit pour ses propriétaires, compris comme les personnes ayant fourni ses capitaux propres. L'idée d'une démocratie économique, qu'elle soit partagée avec les travailleur·euse·s dans l'entreprise ou avec la société en dehors de l'entreprise, est donc considérée dans le capitalisme comme une atteinte à la liberté des propriétaires, donc à un principe fondamental du capitalisme, une idée nuisible.

Si l'on prend un peu de recul, il existe une profonde contradiction entre l'idée démocratique et le capitalisme. Comment le peuple, ou même une simple entreprise, pourrait-il se gouverner si l'allocation des ressources a pour

1. «Est démocratique une société qui se reconnaît divisée, c'est-à-dire traversée par des contradictions d'intérêts, et qui se fixe comme modalité d'associer à parts égales chaque citoyen dans l'expression, l'analyse, la délibération et l'arbitrage de ces contradictions.» (Paul Ricœur, *L'Idéologie et l'utopie*, Le Seuil, 1997).

objectif premier la maximisation du profit et l'accumulation des richesses par une petite partie de la population ? On pourrait aisément imaginer que le peuple se choisisse d'autres priorités, par exemple son bien-être à travers son alimentation. Aujourd'hui, nombre d'entreprises dites « transnationales » ont plus de pouvoir économique, voire de pouvoir tout court, que les États. Ces derniers sont d'ailleurs mis en concurrence pour leur réglementation, leur fiscalité, leur droit du travail. Les droits humains et le droit de l'environnement sont ainsi tirés vers le bas. La responsabilité sociale et environnementale des entreprises, ainsi que les engagements volontaires qu'elles prennent en conséquence, est une fable qui ne produit aucun effet concret à la hauteur des enjeux du moment, et certainement pas dans le secteur agroalimentaire. Il n'y a qu'à regarder les crises sociales et environnementales que nous traversons pour être convaincu-e que la responsabilité sociale et environnementale des entreprises n'est pas suffisante.

On pense par exemple à l'entreprise Danone, cotée en Bourse, qui est devenue en 2020 une « entreprise à mission² » se chargeant d'« apporter la santé par l'alimentation au plus grand nombre ». Il s'agit là d'une belle opération d'écoblanchiment quand on se souvient que Danone était

2. Statut d'entreprise créé dans la loi Pacte de 2019. Il s'agit pour une entreprise d'affirmer publiquement sa raison d'être, ainsi qu'un ou plusieurs objectifs sociaux et environnementaux qu'elle se donne pour mission de poursuivre dans le cadre de son activité. Ministère de l'Économie, « Que sont les sociétés à mission ? », consulté en novembre 2023, <https://www.economie.gouv.fr/cedef/societe-mission>

déjà épinglée sévèrement en 2013 dans le rapport *La Face cachée des marques* réalisé par l'ONG Oxfam³.

LA NÉCESSITÉ DE CONSTRUIRE UNE DÉMOCRATIE DANS L'ALIMENTATION⁴

Mettre en place un système agricole et alimentaire qui vise à répondre aux besoins et aux attentes des populations, et non à créer du profit, ainsi qu'à assurer l'accès à une alimentation de qualité et choisie pour l'ensemble des citoyen-ne-s, telles sont les deux ambitions qu'il est indispensable de lier pour construire les bases d'un système alimentaire durable. C'est-à-dire un système qui produit ce que les gens souhaitent manger, en garantissant qu'ils/elles aient accès à cette production et que celle-ci respecte l'environnement et ses producteurs-rice-s. La notion de démocratie dans l'alimentation vise à embrasser ces deux ambitions et à rappeler le point de départ de la construction d'un système alimentaire durable : le travail démocratique.

3. Oxfam demandait notamment que Danone et d'autres entreprises s'engagent à « éliminer les injustices le long de leurs chaînes d'approvisionnement et [à] exiger explicitement de leurs fournisseurs qu'ils revoient leurs normes à la hausse afin d'améliorer considérablement les pratiques exercées sur les exploitations ». Demande qui, à ce jour, n'a pas été suivie d'effet.

4. Voir Dominique Paturel et Patrice Ndiaye, « Démocratie alimentaire : de quoi parle-t-on ? », Chaire Unesco Alimentations du monde, « Les chroniques "Démocratie alimentaire" », volet 1, mars 2019, <http://www.chaireunesco-adm.com/Democratie-alimentaire-de-quoi-parle-t-on>

En effet, dans l'idée d'assurer le droit à l'alimentation, la production du système agroalimentaire doit être décidée collectivement par les citoyen-ne-s. Il est alors nécessaire de créer des espaces de délibération dans lesquels chacun-e à le même poids, ainsi que des lieux d'éducation populaire pour élaborer et confronter nos points de vue. Le droit à l'alimentation est à opposer au « vote par le Caddie », à la « consom'action », qui ne donnent un pouvoir de décision qu'aux personnes ayant les moyens financiers et culturels d'accéder à une alimentation durable, et ce, uniquement parmi les produits disponibles en rayon.

Par ailleurs, le complexe agro-industriel met la main sur les terres pour qu'elles continuent de produire des denrées standardisées pour ses usines. En effet, l'intervention de l'État, des syndicats agricoles majoritaires⁵ et des capitaux de l'agroalimentaire dans la transmission des fermes favorise la course à l'agrandissement, voire à l'accaparement foncier. Ainsi, les personnes désireuses de pratiquer une agriculture écologique et paysanne n'arrivent pas à accéder aux terres et aux financements nécessaires à leur installation. Comment imaginer alors réorienter la production par la seule « consom'action » ? On peut donc réfuter l'argument du système agroalimentaire industrialisé selon lequel son activité reposerait sur les « attentes »

5. C'est-à-dire la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) et les Jeunes Agriculteurs (JA) qui, ensemble, gagnent presque toujours les élections professionnelles agricoles. Ce qui leur donne notamment le pouvoir dans quasiment toutes les chambres d'agriculture.

des consommateur·rice·s dont l'addition formerait une sorte de « démocratie par le marché ». En aucun cas un choix établi individuellement à partir de son porte-monnaie ne peut être qualifié de démocratique.

De plus, il est indispensable d'assurer l'accès des personnes à ces produits indépendamment des conditions socio-économiques. En effet, la démocratie dans l'alimentation implique que le pouvoir de décision revienne à ceux qui sont concerné·e·s. De même, la possibilité de prendre part à ces choix doit être égalitaire et universelle : toute discrimination positive dans l'accès comporterait indéniablement un sentiment d'assistanat, d'anormalité. Les mesures universelles permettent d'échapper aux dérives des politiques « pour les pauvres » décrites ci-dessus, en mettant en œuvre des mécanismes qui relèvent de la défense des droits humains et assurent des droits pour tous·tes.

Cette nécessité de démocratie dans l'alimentation a une conséquence radicale : il faut sortir notre alimentation de la sphère du capitalisme, incompatible avec toute logique démocratique. Les besoins des citoyen·ne·s doivent primer sur les logiques de profit.

UNE DÉMOCRATISATION DE CHAQUE MAILLON DES FILIÈRES AGROALIMENTAIRES

La question de l'organisation sociale des entreprises impliquées dans la production agroalimentaire est donc cruciale. Le recours à des formes sociales excluant le profit est une des pistes pour sortir l'alimentation du capitalisme, ou du moins essayer d'y neutraliser ses effets néfastes.

On peut observer que nombre d'acteurs du commerce équitable s'organisent sous une forme coopérative et que beaucoup d'AMAP adoptent une forme associative. Les salarié·e·s de la société de production de thés et tisanes Éléphant, à Gémenos, qui ont repris leur site de production à la décision de sa fermeture par la maison mère, ont aussi choisi la forme coopérative pour créer leur nouvelle entreprise : Scop-Ti⁶. Ils/elles ont d'ailleurs été accompagné·e·s en cela par les gérants de la coopérative Éthiquable qui transforme et vend des produits issus du commerce équitable. Enfin, depuis quelques années, la Confédération paysanne réfléchit à la manière de développer le recours à la coopérative de production comme forme sociale des fermes paysannes. Ce statut atypique en agriculture présente aussi l'avantage de fournir aux paysan·ne·s (salarié·e·s sur leurs fermes) des droits sociaux relevant du droit du travail, notamment à la retraite, bien meilleurs que dans les sociétés agricoles classiques (GAEC, EARL, SCEA).

Attention néanmoins à ne pas commettre l'erreur de penser que les statuts seuls peuvent être garants d'une économie vertueuse et suffisent à bâtir un monde meilleur. Le dévoiement et les dérives de la « coopération agricole », qui n'a plus de coopératif que le nom, doivent nous servir de garde-fou. De nombreuses critiques de l'économie

6. Voir Pierre Isnard-Dupuy et Pascal Hennequin, « Quand une coopérative ouvrière relance la culture locale du tilleul », *Reporterre*, 27 juillet 2019, <https://reporterre.net/Quand-une-cooperative-ouvriere-relance-la-culture-locale-du-tilleul>

sociale et solidaire étayent cela⁷. Le fonctionnement d'une économie de marché n'y est pas pour rien : en poussant à la concurrence entre les entreprises, il joue un rôle certain dans les difficultés rencontrées par les entreprises qui font ou essaient de faire autrement. Garantir une organisation démocratique des entreprises nécessite de les libérer du chantage au prix bas. La construction de cette forme d'organisation et sa généralisation ne peuvent se faire seules, elles nécessitent un encadrement à même de protéger les formes d'organisation du travail respectant les travailleur-euse-s de concurrences devenues déloyales. Nous proposons plus loin dans ce chapitre que cet encadrement passe par un système de conventionnement démocratique.

RÉPONDRE À L'URGENCE ENVIRONNEMENTALE DANS UN CADRE DÉMOCRATIQUE

Certain-e-s affirment dans le débat public que la démocratie serait inefficace pour résoudre les crises environnementales car il s'agit d'un système qui prend du temps. Seul un système politique autoritaire pourrait selon eux répondre aux urgences, climatiques et autres. Ainsi, l'activiste climatique suédois Andreas Malm parle de la nécessité d'un léninisme écologique⁸. Certains groupes de défense

7. Voir par exemple Matthieu Hély et Pascale Moulévrier, *L'Économie sociale et solidaire : de l'utopie aux pratiques*, La Dispute, 2013.

8. Andreas Malm, « L'urgence climatique rend caduc le réformisme », *Ballast*, 18 juin 2021, <https://www.revue-ballast.fr/andreas-malm-lurgence-climatique-rend-caduc-le-reformisme/>

de la nature, dits «de la *deep ecology*», vont même piocher dans les références de l'extrême droite et représentent un courant écofasciste⁹ (ce qui n'est absolument pas le cas de Malm). Ce courant ne semble pas implanté en France à ce jour, mais la montée de l'extrême droite en France pourrait faciliter son émergence¹⁰. À ISF Agrista, nous sommes convaincu·e·s au contraire que la démocratie est le seul système permettant de traiter les questions environnementales sur le long terme.

Nous considérons que l'environnement est une richesse en soi et qu'aucune décision humaine ne devrait permettre sa destruction. Nous ne pensons cependant pas que la démocratie dans l'alimentation ait pour objectif d'imposer *a priori* nos idées en matière d'environnement, mais plutôt d'ouvrir le débat démocratique dans lequel nous pourrions faire valoir nos arguments.

Le paradoxe apparent entre urgence écologique et temps de la démocratie peut être résolu de deux manières. La première est qu'on ne forcera pas les humains à l'écologie. Nous sommes persuadé·e·s que l'espèce humaine ne décidera collectivement de la préservation de l'environnement que si une grande majorité de ses membres est convaincue de son bien-fondé. C'est-à-dire non pas en espérant que chacun·e fera volontairement sa part, mais en

9. Voir Pierre Madelin, *La Tentation écofasciste. Écologie et extrême droite*, Écosociété, 2023 ; Antoine Dubiau, *Écofascismes*, Grevis, 2022.

10. Voir Benjamin König, « De l'écofascisme à l'écologie d'extrême droite », *L'Humanité*, 5 novembre, 2020, <https://www.humanite.fr/de-lecofascisme-lecologie-dextreme-droite-695850>

créant le cadre systémique pour que chacun·e soit sûr·e, en faisant sa part, que le voisin ne réduira pas ses efforts à néant. Cette conviction collective ne peut advenir que par un processus démocratique. Nous pensons que toute tentative de « dictature verte » transformerait la préservation de l'environnement en un vecteur d'oppression et mobiliserait la population contre l'environnement. Le mouvement des Gilets jaunes, en 2018 et 2019 en France, a montré comment une mesure (pseudo-)environnementale décidée sans processus démocratique, et sans réfléchir à l'égalité d'accès à des besoins jugés fondamentaux dans la société (logement et transport), a pu mener dans un premier temps à des réactions anti-environmentalistes. De plus, un pouvoir politique s'octroyant de tels droits ne serait-il pas extrêmement dangereux dans le cas où il serait renversé à un autre profit ?

La seconde est que nous sommes convaincu·e·s des aspirations populaires aujourd'hui à ne pas détruire la planète¹¹. Nous émettons l'hypothèse que si les conditions d'une décision démocratique librement éclairée étaient réunies, les humains choisiraient leur survie à leur destruction. L'absence de démocratie est un frein à la concrétisation de réponses à la hauteur des défis.

11. Voir France Info, « Huit Français sur dix estiment qu'il faut interdire le glyphosate », 26 octobre 2017, https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/pesticides/glyphosate/huit-francais-sur-dixestiment-qu-il-faut-interdire-le-glyphosate_2438395.html ; Ipsos, « Changement climatique : 72% de la population mondiale se déclare inquiète, pourtant la mobilisation des citoyens ne progresse pas », 16 décembre 2021, <https://www.ipsos.com/fr-fr/obscoop-2021>

En témoigne la Convention citoyenne pour le climat qui a produit des mesures très ambitieuses allant à l'encontre de ce que l'on pourrait considérer comme les intérêts individuels de certain-e-s de ses membres (interdiction des vols nationaux, baisse de la vitesse sur l'autoroute, etc.)¹².

Ainsi, face aux échecs du marché et au risque d'un pouvoir autoritaire, nous affirmons que la démocratie est la seule voie permettant de répondre aux enjeux écologiques.

Et comme il est illusoire de vouloir concilier capitalisme et démocratie, il faudrait une reprise en main politique des questions socio-environnementales. C'est le cas notamment pour la question alimentaire, où la préséance devrait être donnée à la délibération plutôt qu'à l'allocation de l'alimentation par des marchés agroalimentaires « libres » et une concurrence non faussée.

S'INSPIRER DE LA SÉCURITÉ SOCIALE EN FRANCE EN APPRENANT DE SES ERREURS¹³

En France, nous bénéficions d'une Sécurité sociale généralisée pour presque tous-tes depuis 1946. Avant, des

12. La Convention citoyenne pour le climat a repris sous une forme bien plus ambitieuse le principe de plusieurs conférences de consensus tenues en France à la fin des années 1990 et au début des années 2000. Elles-mêmes s'inspiraient d'expériences de démocratie directe dans le champ scientifique. Olivier Petitjean, « Les conférences de citoyens », sciencescitoyennes.org, 13 octobre 2003.

13. Cette partie est reprise des pages 48 à 50 de la bande dessinée *Encore des patates !?* scénarisée par ISF Agrista, illustrée par Claire Robert et publiée par le Collectif pour une Sécurité sociale de l'alimentation en 2021.

systèmes de protection sociale existaient, mais ils ne couvraient qu'une partie de la population et pas tous les risques. L'instauration d'un plan complet de Sécurité sociale, visant à assurer à tous·tes les citoyen·ne·s les moyens d'existence, faisait partie du programme du Conseil national de la Résistance, nommé également *Les Jours heureux*. Ainsi, à la sortie de la Seconde Guerre mondiale et après l'adoption des ordonnances du 4 et du 19 octobre 1945, Ambroise Croizat, ministre communiste issu du monde ouvrier, a en charge la mise en place de la Sécurité sociale. En quelques mois et grâce à l'appui des militant·e·s de la CGT, ce sont 123 caisses primaires de Sécurité sociale et 113 caisses d'allocations familiales (CAF) qui sont créées en France.

Le système de 1946 s'appuie sur quatre grands principes :

1. L'unicité des caisses : une seule caisse regroupe par département la maladie, la vieillesse et la maternité.

2. L'universalité : tout le monde y a droit et chacune participe, par la cotisation, lorsqu'il/elle produit de la valeur économiquement reconnue par la société.

3. La solidarité : le financement se fait par la socialisation d'une partie de la valeur produite par le travail grâce à la cotisation. Ainsi, l'argent est directement dirigé vers le bien-être des gens, sans passer par les actionnaires ni les banques (ni même l'État).

4. La démocratie sociale : ce sont les salarié·e·s par l'intermédiaire de leurs syndicats qui gèrent par eux/elles-mêmes les caisses. Le conseil d'administration des caisses

est composé à 75% des syndicats de salarié-e-s et à 25% des représentant-e-s du patronat.

Ces grands principes de la Sécurité sociale sont attaqués très rapidement : en 1959, une loi impose que les directeur-ric-e-s de caisses ne soient plus élu-e-s mais nommé-e-s. Le Centre d'études supérieures de la Sécurité sociale est fondé en 1960 pour former une partie des salarié-e-s des caisses. Par cette formation, les salarié-e-s apportent à l'institution une approche « techniciste » de gestion. L'État, en définissant le programme de cette école, peut contrôler indirectement la gestion des caisses. Ce sont les ordonnances Jeanneney d'août 1967 qui marquent véritablement la fin de cette démocratie sociale. Ces ordonnances imposent le contrôle préalable des budgets par l'État et le paritarisme de gestion. C'est-à-dire que seulement 50% des sièges du conseil d'administration (75% auparavant) sont réservés aux représentants des travailleur-euse-s, le reste étant laissé aux représentant-e-s du patronat. De plus, les risques sont divisés en caisses distinctes, mettant fin au premier principe d'unicité des caisses.

Dans les années 1970, avec la montée du chômage, les entrées d'argent dans les caisses ne couvrent plus les dépenses et l'idée se répand qu'il est nécessaire de faire des économies sur la Sécurité sociale. La dimension politique du projet de Sécurité sociale s'atténue. Sous l'influence de l'État et du patronat, on ne questionne plus la place de la Sécurité sociale dans la vie des Français-es, mais celle qu'elle occupe dans l'économie. Ainsi, le plan Barre de 1976 marque le début de la progression du reste à

charge (montant non pris en charge par la Sécurité sociale) pour les assuré-e-s et l'allongement de la durée de cotisation pour bénéficier du droit à la retraite. La « dette » de la Sécurité sociale, nommée par ces détracteurs « trou de la Sécu », est une construction politique. Les exonérations de cotisations pour certain-e-s employé-e-s et dans certains territoires, qui depuis des décennies sont de moins en moins exceptionnelles, sont une perte importante de financement alors que l'effet de création d'emplois de ces exonérations n'a jamais été démontré¹⁴.

En 1991, Michel Rocard met en place la CSG (contribution sociale généralisée) pour financer une partie des allocations familiales et de la Sécurité sociale et réduire certaines cotisations. L'assiette de la CSG grossira au cours du temps. En 1996, Alain Juppé crée également une taxe spécifique, la CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale), pour éponger la « dette » de la Sécurité sociale. Les ordonnances Juppé de 1996 donnent aussi au Parlement la responsabilité d'élaborer la loi de financement de la Sécurité sociale. Par la réforme Douste-Blazy de 2004, les directeur·rice·s d'organismes sont dirigé·e·s par un·e directeur·rice général·e nommé·e en conseil des ministres à la tête de caisses nationales et non révocable par elles.

14. Voir notamment Clément Carbonnier, Bruno Palier et Michaël Zemmour, "Tax Cuts or Social Investment? Evaluating the Opportunity Cost of French Employment Strategy", *Cambridge Journal of Economics*, vol. 4, n° 6, 2016.

Enfin, l'accord national interprofessionnel de 2013 impose aux entreprises de mettre à disposition des salarié·e·s une complémentaire santé. Cet accord renforce la place des complémentaires santé, ce qui n'a pas de justification économique. En effet, les frais de gestion des complémentaires sont plus élevés que ceux de la Sécurité sociale : sur 1 euro cotisé pour la Sécurité sociale, ce sont 7 centimes qui partent en frais de gestion ; pour les complémentaires, ce sont 25 centimes. Ainsi, imposer aux entreprises d'avoir une complémentaire plutôt qu'augmenter leurs cotisations pour l'assurance-maladie ne conduit pas à des économies. En revanche, une réduction des dépenses est demandée aux acteurs de la santé, en particulier les hôpitaux, et aux ménages.

Pour révolutionnaire qu'elle était à sa création, la Sécurité sociale n'était pas parfaite. Sans compter les multiples dégradations, évoquées ci-dessus, du projet initial au fil des ans, sa mise en place contenait deux écueils dont il nous faudra tirer les leçons.

Il n'y avait pas de conventionnement sur les critères de production des médicaments. Si une partie des professionnel·le·s de santé sont conventionné·e·s et exempt·e·s de logiques capitalistes¹⁵, l'absence de conventionnement sur la production des médicaments et les outils des professionnel·le·s a vu ce libéralisme construire des fortunes

15. Cette interdiction de propriété capitaliste des sociétés d'exercice libéral a été abrogée par la loi Macron de 2015.

industrielles sur nos cotisations sociales¹⁶. Avec l'absence de débat démocratique, ces acteurs ont été en mesure d'imposer leur volonté, comme le bannissement de l'herboristerie des produits remboursables. Ainsi, les savoirs médicaux populaires ont pratiquement disparu en France¹⁷, laissant le choix entre une industrie pharmaceutique plus intéressée par les bénéfices financiers que par la santé et tout un ensemble de pratiques médicales dites « alternatives » parmi lesquelles il est désormais difficile de savoir lesquelles peuvent avoir un bénéfice sanitaire.

La Sécurité sociale n'a pas été conçue, ni mise en œuvre, de manière totalement inclusive au démarrage, notamment pour les étranger·ère·s. C'est pourquoi des mesures palliatives ont été intégrées par la suite¹⁸. Elles sont néanmoins stigmatisantes et complexes et mènent à des non-recours. De plus, elles sont régulièrement attaquées et remises en cause¹⁹.

16. Voir Cyril Pocréaux et François Ruffin, « Les vandales de la santé », *Fakir*, n° 82, septembre-octobre 2017, p. 10-15.

17. Voir Ivan Illich, *Némésis médicale* [1975], Le Seuil, 2021.

18. Par exemple, la couverture maladie universelle (CMU), devenue depuis la protection universelle maladie (Puma), ou l'aide médicale d'État (AME) pour les étranger·ère·s en situation irrégulière, sous conditions de résidence et de ressources.

19. Ainsi, l'aide médicale d'État a failli être affaiblie en une aide médicale d'urgence à l'occasion de la loi du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration.

AJOUTER UN BUDGET ALIMENTAIRE À LA CARTE VITALE

Nous proposons que 150€ de budget alimentaire soient distribués chaque mois à l'ensemble des individus résidant sur le territoire français (ou à leurs parents pour les mineur·e·s), quels que soient leur âge, leur nationalité ou la légalité de leur présence sur le territoire. Cet argent serait par exemple disponible sur une carte de Sécurité sociale de l'alimentation utilisable chez les professionnel·le·s conventionné·e·s²⁰. Cela représenterait un budget annuel d'environ 118 milliards d'euros²¹ à augmenter de frais de fonctionnement²². Ces 150€ par mois et par personne ne couvrent pas l'intégralité des dépenses alimentaires de l'ensemble des habitant·e·s. Ils représentent cependant un budget supérieur au budget moyen des personnes les plus précaires²³, permettant d'envisager une bien meilleure alimentation pour celles-ci, tout en leur laissant la liberté de se procurer aussi des aliments non conventionnés. Ce budget pourrait être augmenté par la suite. En effet,

20. Une réflexion sur le fichage et le suivi des données personnelles devra être menée en parallèle pour éviter tout abus ou toute dérive vis-à-vis des libertés individuelles.

21. Pour comparaison, la part de la consommation de soins et de biens médicaux remboursés par la Sécurité sociale est de 136,3 milliards d'euros par an.

22. Voir ci-dessous la partie « Un principe financé par une cotisation spécifique, juste et solidaire... »

23. ATD Quart Monde parle même de personnes se nourrissant pour 57 euros par mois. Hugette Boissonnat Pelsy, Magali Ramel et Chantal Sibue de Caigny, « Se nourrir dignement et durablement avec 57 euros par mois ? », ATD Quart Monde, février 2019, <https://www.atdquartmonde.fr/wp-content/uploads/2021/01/2020-RAPPPORT-Se-nourri-dignement-avec-57euros-par-mois.pdf>

l'augmentation de revenus, liée à l'allocation de 150€ par personne pour des dépenses alimentaires, pourrait inciter certaines entreprises à augmenter les prix des biens et des services non alimentaires. Il serait donc certainement à indexer sur une éventuelle inflation. La question de pondérer ce montant selon le lieu de vie pourrait être posée tant le prix de l'alimentation varie géographiquement.

UN PRINCIPE FINANCÉ PAR UNE COTISATION SPÉCIFIQUE, JUSTE ET SOLIDAIRE²⁴

Tout comme pour la Sécurité sociale à son origine, le budget de la SSA serait établi par des cotisations²⁵. En effet, nous souhaitons que ce budget alimentaire provienne d'une socialisation directe de la valeur ajoutée (produite par les travailleuses et les travailleurs) et non pas d'une redistribution par l'impôt. D'une part parce qu'une socialisation directe d'un budget alimentaire permet de créer un système d'échange propre à l'alimentation, mis

24. Tous les calculs proposés dans cette partie sont issus de Collectif pour une Sécurité sociale de l'alimentation, «Sécurité sociale de l'alimentation et budgets alimentaires des ménages», consulté en novembre 2023, <https://securite-sociale-alimentation.org/production/securite-sociale-de-l'alimentation-et-budgets-alimentaires-des-menages/>

25. Aujourd'hui, plus de 40 % du budget de la Sécurité sociale repose sur des impôts et taxes affectés (ITAF) qui pèsent beaucoup sur les ménages modestes. Olivier Nobile, « Réponse à Henri Sterdyniak à propos de son texte «Une protection sociale pour tous, un financement équitable», *Repubblica*, 9 novembre 2020, <https://www.gaucherepublicaine.org/respublica-societe/respublica-protectionsociale/reponse-dolivier-nobile-a-henri-sterdyniak-a-propos-de-son-texte-une-protection-sociale-pour-tous-un-financement-equitable/7418065>

à distance du champ de l'économie capitaliste fondée sur la commensurabilité des biens et services, y compris ceux qui sont indispensables à la vie sur Terre. D'autre part parce qu'un impôt viendrait naturaliser, ou du moins justifier, l'accaparement de cette valeur ajoutée par les détenteur·rice·s du capital dans une logique de charité ou d'assistance et leur confier un pouvoir particulier dans le choix de notre alimentation. Les logiques « assistancielles » ont de plus tendance à être assorties de conditions d'accès, par exemple de revenu, voire d'activité bénévole, qui s'opposent à l'idée d'une Sécurité sociale universelle²⁶.

Si l'on file l'analogie avec l'assurance-maladie, on pourrait proposer que ces cotisations soient prélevées sur les salaires, les « revenus mixtes » (c'est-à-dire les revenus des travailleur·euse·s indépendant·e·s), les prestations vieillesse (les retraites) et les prestations chômage (les allocations versées par Pôle emploi). La somme de ces revenus est en effet l'assiette de cotisation de l'assurance-maladie. Elle pourrait aussi être celle de la SSA. Cela représente environ une quarantaine de millions de cotisant·e·s. En effet, une partie de la population ne touche pas de revenu du travail ou assimilé. Ces personnes ne vivent que de la rémunération du capital (par exemple, les rentiers), ou

26. C'est par exemple le cas dans la branche famille de la Sécurité sociale française. Olivier Nobile, « La bataille de la cotisation : renouer avec la dimension salariale de la Sécurité sociale », *Respublica*, 27 septembre 2020, <https://www.gaucherepublicaine.org/respublica/la-bataille-de-la-cotisation-renouer-avec-la-dimension-salariale-de-securite-sociale/7416832>

des « minima sociaux » (RSA, minimum vieillesse, etc.), ou encore des transferts de leurs proches (par exemple, les enfants). Si l'on divise l'estimation du budget de la SSA²⁷ par l'assiette de cotisation définie ci-dessus, on trouve un taux moyen de cotisation de 10%. Pour des questions de simplicité et d'équité²⁸, nous pouvons imaginer que ce taux de 10% soit le même pour tous-tes les cotisant-e-s (actuellement, pour l'assurance-maladie, les taux de cotisation sont différents selon le type de revenu).

Cependant, cette façon d'envisager le calcul de la cotisation de SSA n'est pas la seule possible, nous y reviendrons au chapitre V dans la partie « Choisir l'assiette de cotisation de la SSA ».

ACHETER DES PRODUITS CONVENTIONNÉS AUPRÈS DE PROFESSIONNEL · LE · S CONVENTIONNÉ · E · S...

Cet argent pourrait être dépensé uniquement auprès de professionnel-le-s de l'agriculture et de l'alimentation conventionné-e-s, y compris en restauration hors domicile, par des caisses de Sécurité sociale de l'alimentation. Celles-ci seraient présentes à l'échelle d'un territoire encore à définir, d'une taille permettant de rester au

27. Soit 150 euros par personne et par mois augmentés de 3% de frais de fonctionnement, ce qui correspond à peu près aux frais de gestion actuels de la Sécurité sociale.

28. D'ailleurs, le socle commun du Collectif pour une Sécurité sociale de l'alimentation prévoit que le taux de cotisation pour son financement soit unique.

plus proche du contexte agricole et alimentaire local (par exemple, un canton ou un département). En effet, pour bien fonctionner, la démocratie a besoin d'une certaine proximité entre le lieu de la décision politique et celui de son application. En revanche, l'alimentation conventionnée ne sera pas forcément intégralement locale, bien que nous soyons convaincu·e·s que ce sera une des aspirations majoritaires qui émergera des délibérations entre habitant·e·s.

Chaque caisse aurait le soin de définir démocratiquement ses critères de conventionnement. Nous ne souhaitons pas nous substituer à ces futures caisses en définissant *a priori* ces critères. Ce serait une vision bien particulière de la démocratie. Il est cependant nécessaire d'envisager quelques principes généraux. Ceux-ci seraient à mutualiser à l'échelle nationale entre toutes les caisses locales pour assurer un déploiement harmonieux et pertinent de la SSA tout en respectant les particularités des territoires.

Ainsi, nous proposons que :

- les prix des produits nationaux conventionnés soient décidés avec les caisses, au regard du coût de revient des produits, pour assurer un revenu juste et décent aux travailleur·euse·s tout au long de la filière ;
- les prix des produits internationaux conventionnés soient décidés de la même façon. Mais s'ils entrent en concurrence avec des productions nationales, ils devraient être soumis au mécanisme des « prix minimum d'entrée » développé par la Confédération paysanne pour les fruits et

légumes²⁹, afin d'éviter tout dumping social ou écologique et d'inciter au mieux-disant social et écologique dans l'ensemble des paysanneries du monde ;

- les entreprises rémunérant un capital investi par des personnes ne travaillant pas directement dans l'entreprise soient exclues du conventionnement. En effet, la possibilité du profit privé direct fait peser le risque trop important que tout autre objectif de l'entreprise devienne secondaire. Cela s'opposerait alors à la définition démocratique des objectifs de production alimentaire par les caisses. Ce critère peut s'avérer très difficile à appliquer à court terme car peu d'entreprises des filières alimentaires peuvent y répondre aujourd'hui. Cependant, il existe quelques formes d'entreprises qui limitent la rémunération directe³⁰ aux seul·e·s travailleur·euse·s : les associations, les coopératives, les entreprises des travailleur·euse·s indépendant·es (notamment les agriculteur·rice·s qui ne travaillent pas en société) et les groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC). On pourrait imaginer dans un premier temps limiter ces profits à un pourcentage

29. Voir Confédération paysanne, « Fruits et Légumes : protéger les producteurs·rice·s avec des prix minimum d'entrée sur le marché national », 16 mai 2019, <http://confederationpaysanne.fr/actu.php?id=8872>

30. Cependant, ces entreprises peuvent générer du profit indirectement en s'endettant auprès de banques (intérêts) ou en louant du foncier (rente). Sortir totalement la production alimentaire du capitalisme nécessiterait aussi de s'emparer de ces deux questions. Pour des pistes : Benoît Borrits, *Au-delà de la propriété. Pour une économie des communs*, La Découverte, 2018 ; Jean-Marie Harribey, *Le Trou noir du capitalisme*, Le Bord de l'eau, 2020 ; Tanguy Martin, *Cultiver les communs. Une sortie du capitalisme par la terre*, Syllepse, 2023.

faible, à diminuer progressivement sans retour en arrière possible ;

- pour être conventionné-e-s, les professionnel-le-s se fournissent auprès d'entreprises elles-mêmes conventionnées (achats de l'ensemble des intrants, des semences) à des prix qui permettent aux fournisseurs de vivre correctement (contractualisation sur le long terme, prix rémunérateurs, sur les principes du commerce équitable).

En effet, il nous paraît impossible d'assurer une démocratie dans l'alimentation sans ces garde-fous qui s'éloignent de la logique de profit et garantissent le respect des producteur·rice-s.

De la même manière, les critères de production liés à des enjeux nationaux ou supranationaux (par exemple, le climat ou la biodiversité) seront à négocier au niveau national entre une fédération des caisses et l'État. C'est aussi le cas pour les produits conventionnés qui seront importés (par exemple, les agrumes, le café, etc.) et dont les cahiers des charges d'importation pourraient généraliser les exigences du commerce équitable³¹.

Dans le cas d'acteurs des filières agricoles et alimentaires qui souhaiteraient n'engager qu'une partie de leur production dans la SSA, les produits conventionnés devraient, selon nous, respecter les critères de conventionnement

31. Voir Tanguy Martin, « Du commerce équitable à la démocratie alimentaire (1/3) », *Sésame*, 19 octobre 2021, <https://revue-sesame-inrae.fr/transformation-sociale-agroalimentaire-du-commerce-equitable-a-la-democratie-alimentaire-1-3/>

ainsi qu'un engagement pluriannuel sur les volumes (le prix étant déjà assuré par le conventionnement avec la caisse), encore une fois sur le principe du commerce équitable. Si ce dernier n'est pas parfait, il démontre néanmoins qu'il est possible de mettre en œuvre une traçabilité sociale et environnementale dans les filières agroalimentaires.

Un tel objectif serait compatible avec le projet d'évolution de la politique agricole commune en politique alimentaire et agricole commune pour 2030, porté par la plateforme Pour une autre PAC³²(devenue en 2022 le Collectif Nourrir). D'ailleurs, les caisses de SSA pourraient être en relation, voire fusionnées, avec les instances démocratiques et décentralisées d'orientation agricole prônées par la plateforme dans son rapport *Osons une vraie réforme de la PAC*³³ !

Le conventionnement des acteurs intermédiaires des filières pourrait être en premier lieu un engagement de traçabilité absolue de l'origine des produits (comme dans l'agriculture biologique et/ou le commerce équitable certifiés par « tierce partie »). Il devrait ensuite évoluer vers des critères plus exigeants, par exemple en termes de relocalisation ou de pratiques agroécologiques.

32. <https://pouruneautrepac.eu/> et <https://collectifnourrir.fr/>

33. Plateforme Pour une autre PAC, *Osons une vraie réforme de la PAC!*, septembre 2018, <https://pouruneautrepac.eu/publication-osons-une-vraie-reforme-de-la-pac-2/>

On le voit ici, la mise en place du conventionnement sera conditionnée par la capacité à transformer les filières alimentaires pour mieux répondre à la demande sociale. Il s'agit d'une transition complexe dans de nombreuses dimensions (agronomie, industrie, consommation alimentaire, énergie, transport, aménagement du territoire, finance, gouvernance des entreprises et des filières, etc.). La vitesse et l'efficacité de cette transition dépendront de la capacité politique à y faire adhérer les travailleur·euse·s des filières, ainsi que de l'accompagnement technique, administratif et financier qui y sera apporté.

UN SYSTÈME RÉGI PAR UN FONCTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE³⁴

« Faire société » implique aussi de pouvoir faire un choix collectif de ce que nous voulons manger, dans le respect des choix intimes de chacun·e et des travailleur·euse·s qui produisent notre alimentation. Au-delà d'écouler une production, il s'agit de créer une culture alimentaire commune. Les caisses de Sécurité sociale de l'alimentation en charge du conventionnement des produits devront mettre en place une organisation formelle et opérationnelle démocratique garante d'une représentation fidèle des intérêts et de la diversité des habitant·e·s du territoire. Il nous semble que désigner les membres des caisses par tirage au sort

34. Une partie de ce développement est extraite de Tanguy Martin, « Instituer le droit à l'alimentation en France au ^{xxi} siècle », art. cité.

est la manière la plus simple et la plus efficace d'assurer cette représentation. C'est un mécanisme qui existe déjà en France, notamment pour nommer les juré-e-s d'assises.

Pour espérer un fonctionnement démocratique des caisses, il faudra fortement encadrer la publicité sur l'alimentation, voire proposer un marketing neutre sur les produits alimentaires, comme pour les paquets de cigarettes. Nous proposons d'y adosser des organes de presse indépendants et financés hors secteur lucratif afin d'apporter une information de qualité sur les produits alimentaires. Enfin, la démocratie ne pouvant fonctionner sans un travail d'éducation populaire continu, dans le cadre de la SSA, ce travail devrait être financé par les caisses.

Par ailleurs, l'animation des débats et des échanges dans les caisses devra garantir la possibilité pour chacune de s'exprimer. Ce sera particulièrement important pour les personnes moins habituées à prendre la parole en public et/ou celles dont la parole est régulièrement, voire systématiquement, dévalorisée dans la société. Nous pensons en premier lieu aux femmes qui sont socialement, et dès la petite enfance, moins encouragées à s'exprimer que leurs homologues masculins et dont la parole est souvent remise en question. Le travail de nombreuses associations qui œuvrent à faire émerger la parole des exclu-e-s, notamment sur l'alimentation, pourra constituer une source d'inspiration pour l'animation des caisses.

Les caisses devront également échanger avec les acteurs professionnels des filières pour confronter les attentes de la population avec les possibilités des systèmes de production alimentaire existants. Ces derniers devraient d'ailleurs évoluer grâce à ces allers-retours avec les caisses. Ce système reste à construire et d'autres organisations sont possibles, dans le respect des principes que nous défendons. Le rôle et le fonctionnement des organes actuels qui régissent le développement agricole sont encore à débattre.

IV. UN DISPOSITIF POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX AGRICOLES ET ALIMENTAIRES ACTUELS

LE CHOIX ALIMENTAIRE, INDISSOCIABLE DU DROIT À L'ALIMENTATION

Avec la mise en place d'une Sécurité sociale de l'alimentation, les personnes en situation de précarité alimentaire sont reconnues dans leurs besoins fondamentaux. Elles ont accès à une alimentation qu'elles peuvent choisir puisque, à l'échelle individuelle, elles peuvent se fournir chez les professionnels alimentaires qu'elles préfèrent. Elles sont également pleinement reconnues comme citoyen-ne-s à même de décider, collectivement, quels sont ces lieux et quelles conditions ils doivent remplir. Elles peuvent ainsi peser sur le fonctionnement des systèmes alimentaires qui les nourrissent et qui dessinent les paysages qui les entourent, et ce, au même titre que tous les autres membres de la société.

Le libéralisme nous donne l'impression d'un choix, mais ce choix ne s'opère que parmi ce qui est proposé à la vente, donc déjà produit et transformé. Le fonctionnement de caisses de Sécurité sociale de l'alimentation nous permettrait, par des critères qui peuvent inclure des démarches progressives de changement, d'orienter la

production agricole et la transformation, voire la distribution et la restauration, et d'instaurer une réelle démocratie dans l'agriculture et l'alimentation. Rapprocher agriculture et alimentation et dire que l'agriculture doit répondre à une demande sociale, c'est s'attaquer au cœur du libéralisme pour ne plus produire simplement pour maximiser le profit. C'est refaire de l'économie agricole un facteur de lien social. C'est une réelle politique de la demande au service de la société.

UNE DISPARITION DU SYSTÈME AGRO-INDUSTRIEL AU PROFIT D'UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ, D'UNE AGRICULTURE PAYSANNE ET DE FILIÈRES VERTUEUSES

En fournissant à l'ensemble de la société la possibilité de débattre et de se former pour choisir une alimentation de qualité, nous faisons le pari que les débouchés du système agro-industriel seront fortement diminués. En effet, il semble que la nourriture industrielle soit massivement achetée surtout pour son accessibilité économique et géographique. Les classes les moins aisées sont, elles aussi, soucieuses de soutenabilité sociale et écologique; ce qu'elles ne peuvent pas toujours appliquer dans leurs choix alimentaires¹.

1. Voir Tanguy Martin, « Du commerce équitable à la démocratie alimentaire (1/3) », art. cité; Iddri, « Pratiques alimentaires durables : un autre regard sur et avec les personnes modestes ». *Décryptages*, n° 1, février 2022.

Comme évoqué au chapitre précédent, la Convention citoyenne pour le climat de 2020 le prouve. Le groupe de citoyen-ne-s tiré-e-s au sort, en ayant eu le temps et les moyens de se former, est arrivé à des propositions bien meilleures pour l'environnement que celles de la majorité de la classe politique française.

Autre exemple, le Conseil national de l'alimentation², qui regroupe de nombreux acteurs du système alimentaire, a produit deux avis en peu de temps, l'un sur une alimentation bonne pour la santé, l'autre sur une alimentation bonne pour le climat. Les recommandations alimentaires de ces deux avis convergent fortement. Il y a fort à penser que leur mise en œuvre entraînerait une remise en cause plus forte de la consommation de produits du système agro-industriel.

Enfin, le don alimentaire serait réduit aux situations d'urgence, pour lesquelles la collecte de produits de qualité serait tout à fait envisageable³. L'aide alimentaire n'aurait plus pour mission d'absorber la surproduction de l'agroalimentaire industriel. Avec l'aide de politiques et de réglementations adéquates, cela pourrait forcer certains acteurs à modifier leurs pratiques en la matière.

2. <https://cna-alimentation.fr/>

3. Voir Dominique Paturel, «Vous avez dit démocratie alimentaire?», *Sésame*, n° 4, 2018, p. 6-7; ou encore Nicolas Bricas, «Pourquoi faudrait-il lutter contre le gaspillage alimentaire?», Chaire Unesco Alimentations du monde, décembre 2018, consulté en novembre 2023, <https://www.chaireunesco-adm.com/NICOLAS-BRICAS-Pourquoi-faudrait-il-lutter-contre-le-gaspillage-alimentaire>

Rendre l'ensemble de la population solvable pour des produits de qualité, c'est se donner les moyens de sortir des impasses dans lesquelles le monde économique enferme les initiatives d'alimentation de qualité. Cela offre notamment la possibilité de sortir ces initiatives de leur niche économique, de les globaliser et de mieux rémunérer les travailleur·euse·s des filières agricoles et alimentaires⁴. Les produits conventionnés seraient peut-être plus chers, mais tout le monde aurait les moyens de les acheter.

UNE MISE AU PAS DES MARCHÉS ALIMENTAIRES

Le « marché » qui coordonne l'allocation alimentaire dans la SSA doit être régulé. Les prix ne dépendraient plus de l'offre et de la demande, ils seraient fixés *a priori* par le critère de juste rémunération. D'ailleurs, la caisse pourrait contrôler les contrats dans la filière, comme cela se fait dans le commerce équitable. Ces contrats devraient notamment prévoir un préfinancement par les acteurs de l'aval. Ce fonctionnement n'est pas sans poser de questions d'organisation. Ainsi, il faudra décider si les caisses doivent s'engager à racheter les invendus en dernier recours ou pas. C'est-à-dire si le risque d'invendu est à supporter par la caisse, et donc la société, ou alors par les distributeurs, et donc les acteurs économiques de la filière.

4. C'est l'une des raisons pour lesquelles des collectifs agricoles se mobilisent pour l'accessibilité et la démocratie alimentaires. Pôle InPact, « Accessibilité alimentaire : quel rôle pour les organisations paysannes ? », 2023, pole-inpact.fr

En cas de tension d'approvisionnement d'un produit, l'allocation des volumes ne se ferait pas par l'ajustement des prix en fonction de l'offre et de la demande, mais par un mécanisme de péréquation entre caisses locales.

Certain-e-s proposent aussi de mettre en œuvre un « salaire à vie » dans les secteurs agricoles et alimentaires et posent cela comme un préalable à l'organisation démocratique de l'alimentation. Les travaux de Bernard Friot et de Réseau Salariat⁵, association qui discute et diffuse ses thèses autour du salaire à vie, ont remis au goût du jour la défense de la cotisation sociale comme projet de société émancipateur. Cela a grandement nourri les réflexions qui ont abouti à la proposition de SSA par ISF Agrista ainsi que d'autres organisations et chercheur-euse-s. D'ailleurs, des membres de Réseau Salariat sont nos partenaires au sein du Collectif pour une Sécurité sociale de l'alimentation. Néanmoins, la proposition de SSA et la proposition de salaire à vie ne visent pas le même objectif. L'une peut être mise en œuvre sans l'autre et vice versa, même si elles partagent un certain nombre de présupposés politiques et s'appuient sur l'idée de cotisation sociale pour sortir l'économie de la sphère du capitalisme.

La SSA permet la mise en œuvre d'une démocratie dans l'alimentation et la réalisation du droit à l'alimentation durable par une transformation du système de l'alimentation (production agricole, transformation, distribution,

5. <https://www.reseau-salariat.info/>

consommation). Elle vise, entre autres, à lutter contre la stigmatisation et l'exclusion des populations pauvres, contre les difficultés de leur accès à une alimentation de qualité choisie, tout en répondant à l'urgence d'une transition agricole et alimentaire sanitaire, écologique et sociale, ainsi qu'en revalorisant le travail nécessaire à cela. Quant à lui, le projet de salaire à vie se fonde sur une socialisation totale de la valeur produite. Il vise à donner un statut de producteur·rice économique à tous·tes qui justifie un salaire pour chacun·e. Dans un ouvrage paru en 2019⁶ et dans ses interventions récentes, Bernard Friot théorise la création de Sécurités sociales sectorielles (de l'alimentation, des transports, du logement, etc.) comme une étape potentiellement utile vers l'instauration d'un salaire à vie.

La mise en œuvre d'un salaire à vie dans les filières agroalimentaires, ou même d'un salaire à vie paysan, résoudrait certainement bien des questions sur le financement d'une SSA, mais susciterait d'autres débats, certes passionnants mais non nécessaires à la mise en place de la SSA. Par exemple, que se passe-t-il si un·e travailleur·euse arrête de travailler dans le secteur de l'alimentation, son salaire lui est-il quand même garanti à vie? Comment sont rémunéré·e·s les travailleur·euse·s étranger·ère·s produisant une alimentation conventionnée hors de France? L'idée de salaire à vie est bien plus précise que la socialisation intégrale de la valeur ajoutée. Elle s'appuie par

6. Bernard Friot, *Le Travail, enjeu des retraites*, La Dispute, 2019.

exemple sur la mise en place d'une grille de revenus selon la qualification. Conditionner la présentation de la SSA à ces éléments précis peut compliquer la création d'un front large autour de l'idée de SSA.

C'est pourquoi nous considérons difficile et restrictif de conditionner l'accès de tous-tes à une alimentation de qualité choisie, ainsi que la nécessaire transformation des filières alimentaires, à la mise en place d'un salaire à vie, ne serait-ce que dans les filières de production de l'alimentation. Les débats sur l'intérêt d'un salaire à vie et sur celui d'une SSA doivent être séparés.

REMETTRE LA PAC AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Aujourd'hui, la majeure partie du budget de la PAC est distribuée aux agriculteur·rice·s par un paiement proportionnel à la surface des exploitations dit « droit à paiement de base » (DPB). Ces DPB sont alloués sans condition de participer à quelque objectif public que ce soit autre que le maintien du revenu des agriculteur·rice·s. Sans seuil maximal ni condition environnementale opérationnelle, ils encouragent la course à l'agrandissement des surfaces des exploitations agricoles et favorisent les grandes exploitations fortement mécanisées avec un faible taux de main-d'œuvre. Les mêmes qui se révèlent les plus polluantes et émettrices de gaz à effet de serre. De plus, il n'y a pas de différenciation entre les exploitations agricoles exportatrices et celles qui fournissent le marché local. Ainsi, ces subventions renforcent massivement

la compétitivité à l'international des exploitations agricoles européennes, au lieu d'assurer en priorité une alimentation abordable pour les résident·e·s de l'Union européenne. Néanmoins, une petite partie des aides de la PAC, 20%, sont attribuées pour le développement rural et la protection de l'environnement, selon des règles très compliquées et dans une direction opposée aux autres aides de la PAC présentées ci-dessus. Tout cela fait de la PAC une politique coûteuse (9,1 milliards d'euros par an en France et 60 milliards en Europe) et peu efficace, même au regard des objectifs peu ambitieux fixés par l'Union européenne⁷.

À partir de ce constat, il serait tentant de rapatrier le budget de la PAC dans le financement de la SSA. Ce budget représente moins de 10% des besoins annuels en financement de la SSA. Par ailleurs, il peut être utile à deux objectifs que nous souhaiterions donner à la PAC.

Financer la transition des exploitations agricoles vers une agroécologie paysanne. En effet, la politique du changement par la « table rase » est impossible en agriculture, sauf à vouloir créer des famines et des émeutes. Il s'agit de pouvoir financer les investissements inhérents au changement nécessaire de modèle agricole, l'assurance du risque engagé et l'accompagnement technique, social, administratif,

7. Pour une compréhension complète de la Pac et des modifications que nous souhaitons y apporter avec nos partenaires de la plateforme Pour une autre PAC, vous pouvez consulter: *Osons une vraie réforme de la PAC!* <https://pouruneautrepac.eu/publication-osons-une-vraie-reforme-de-la-pac-2/>; ou *l'Atlas de la PAC*, <https://pouruneautrepac.eu/comprendre-la-pac/atlas-de-la-pac/>

matériel, organisationnel, individuel et collectif des paysan-ne-s souhaitant faire évoluer leurs pratiques.

Contractualiser avec les paysan-ne-s ayant déjà effectué leur transition agroécologique et paysanne afin de les rémunérer pour les services agro-environnementaux et territoriaux qu'ils/elles fournissent à la société. En effet, au-delà du service individuel d'alimentation, les paysan-ne-s fournissent nombre d'autres services à la société nécessitant un travail spécifique et justifiant une rémunération⁸: préservation de la qualité de l'eau, de la fertilité des sols, séquestration du carbone, entretien des paysages et des habitats naturels, etc.

Pour que ces mesures soient justes et efficaces, il conviendrait de les coupler avec :

- une restitution des aides perçues en cas d'exportation de produits ayant bénéficié d'un soutien économique. Il s'agit de viser une politique de souveraineté alimentaire en Europe, d'être solidaire avec les agricultures d'autres pays qui pourraient être perturbées par des exportations sur leur marché local de produits ayant bénéficié de subventions et d'éviter tout effet de dumping social et/ou environnemental ;
- un plafonnement des aides par travailleur·euse effectif·ve sur la ferme (dit « plafonnement à l'actif ») afin de

8. Dans le cadre de la plateforme Pour une autre PAC, nous avons participé à l'élaboration d'un plaidoyer en faveur de paiements pour services environnementaux (PSE) pour la réforme de la PAC de 2020 et de paiements pour services environnementaux et socio-territoriaux (PSET) à échéance 2030.

limiter la course à l'agrandissement des exploitations et de soutenir le travail des humains, en tant que producteur-rice-s de la valeur économique, et non des machines⁹.

Nous préconisons ainsi le maintien de la PAC et son articulation avec la SSA pour produire un modèle de rémunération juste des paysan-ne-s. Il s'appuierait sur la cotisation pour le service individuel alimentaire fourni aux habitant-e-s d'un territoire via la SSA, et des paiements via la PAC pour les services collectifs socio-environnementaux et territoriaux rendus à la société.

Par ailleurs, dans son plaidoyer général pour une politique agricole et alimentaire commune (PAAC) en 2030, la plateforme Pour une autre PAC propose que cette PAAC constitue à cette échéance une politique commune au service de tous·tes les citoyen-ne-s européen-ne-s. Il est donc normal qu'elle soit définie, évaluée et ajustée par elles et eux. Pour ce faire, des instances ouvertes à la société civile sont à créer à toutes les échelles de prise de décision et à toutes les étapes de la politique. À cette condition, la PAAC deviendrait une politique véritablement démocratique.

Les paysan-ne-s et l'aval de la chaîne alimentaire demeureraient évidemment représenté-e-s au sein de ces instances : ils/elles sont indispensables pour envisager la transcription des mesures sur le terrain, leur faisabilité et leur pertinence. Toutefois, ils/elles ne constituent pas les seules parties prenantes de ces politiques et de

9. Ces deux mesures sont défendues par la plateforme Pour une autre PAC, aujourd'hui devenue le Collectif Nourrir.

leur élaboration. Inclure les citoyen·ne·s dans la conception d'une PAAC représenterait le meilleur moyen de rendre cette politique compréhensible et utile à leurs yeux : grâce à la démocratie, la PAAC serait légitimée pour les citoyen·ne·s européen·ne·s.

Pour conclure, une politique alimentaire n'est pas qu'une politique agricole et il faudrait redéfinir toutes les politiques de soutien, de développement et d'orientation des filières aval de l'alimentation, toujours dans l'idéal démocratique décrit ci-dessus.

ARTICULER LOCAL ET GLOBAL

Nous avons confiance dans la capacité du débat démocratique à répondre aux enjeux environnementaux et à transformer le mode de production. De la même façon, il ne convient pas selon nous d'inclure *a priori* de critère de provenance des produits dans notre projet de SSA, cela afin que les personnes puissent choisir les différents produits avec lesquels elles souhaitent s'alimenter.

Si le local n'est pas une solution à tout, il ne faut pas non plus rejeter toute relocalisation. Les premiers urbanistes au XIX^e siècle avaient théorisé la mise en place de ceintures vertes autour des villes pour garantir leur alimentation¹⁰. Malheureusement, l'extension urbaine, la modernisation

10. Voir Françoise Dedieu, « Pratiques populaires de temps libre dans les jardins ouvriers », thèse de sociologie, université Paris-8-Vincennes-Saint-Denis, sous la direction de Dan Ferrand-Bechmann, 2007.

de l'agriculture et la marchandisation des terres ont fait que les terres nourricières en bordure de ville ont été bétonnées. Ainsi, pour les légumes, il semble très intéressant de redévelopper des ceintures maraîchères dans toutes les grandes villes. Cependant, avec une population majoritairement urbaine et des territoires encore très spécialisés dans leurs productions alimentaires, une course au local ne ferait que renforcer les inégalités entre les territoires. Une réflexion pour construire une solidarité entre les bassins de production et les bassins de consommation est à privilégier.

Enfin, la SSA devra s'insérer dans les politiques commerciales internationales intra-européennes (en premier lieu la PAC) et extra-européennes (l'OMC et les traités de libre-échange). Dans ce cadre, ISF Agrista soutient la fin des traités de libre-échange et un retour à un multilatéralisme commercial, soit dans la ligne de la charte de La Havane de 1947¹¹, soit par une démocratisation de l'OMC. C'est un préalable à la réalisation de la souveraineté alimentaire partout dans le monde.

11. Cet accord international avait été signé en 1948 par le président des États-Unis d'Amérique. Mais suite à un changement de majorité, il n'a jamais été ratifié par le Sénat. Il a été finalement abandonné en 1950.

V. LES PROCHAINES ÉTAPES VERS L'INSTAURATION D'UNE SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION

DÉTERMINER LE MONTANT DU BUDGET PAR PERSONNE

150€ par mois et par personne est le montant minimal en deçà duquel il ne paraissait pas possible d'assurer le droit à l'alimentation en 2020. Ce montant a été arrêté de deux façons.

La première est empirique. Plusieurs organisations accueillent des personnes en situation de précarité et, comme elles ne font pas ou plus d'aide alimentaire, ont mis en place des chèques alimentaires pour permettre aux personnes d'être autonomes. Elles ont arrêté ce montant ou celui, similaire, de 5€ par jour et par personne. L'expérience notamment du Palais de la Femme à Paris, qui a introduit ce type de chèque pour les personnes hébergées, a eu des retours très positifs de leur part.

Ce montant a également été inspiré par la recherche. Nicole Darmon, chercheuse nutritionniste, a démontré qu'on ne pouvait avoir en 2020 une alimentation équilibrée

en dessous de 120€ par mois et par personne¹. Or le droit à l'alimentation s'inscrit dans une approche multidimensionnelle de l'alimentation répondant aux besoins nutritionnels mais aussi gustatifs, sociaux et culturels. Les 30€ supplémentaires nous semblent un minimum pour assurer ces quatre fonctions essentielles de l'alimentation. Ce montant de 150€ est ainsi proposé comme un minimum non négociable pour parler de droit à l'alimentation. À Agrista, nous pensons aussi qu'il faut envisager de l'indexer sur le taux d'inflation des prix alimentaires depuis 2021 et toute augmentation du budget alimentaire liée aux critères de conventionnement décidés par les caisses de Sécurité sociale de l'alimentation. Autrement, les 150€ ne pourraient bientôt plus permettre de garantir le droit à l'alimentation.

Par ailleurs, l'allocation de 150€ s'ajoute au budget alimentaire des personnes les plus précaires (lorsqu'il existe). En France, en 2011², les dépenses alimentaires moyennes étaient de 280€ par mois et par personne (alcool³ et restauration hors domicile inclus). Elles descendaient à 168€ par mois pour les personnes appartenant au premier quintile de revenu⁴ et montaient à 424€ par

1. Voir par exemple Nicole Darmon, « Pour une sécurité sociale de l'alimentation », *Actualités sociales hebdomadaires*, n° 3178, octobre 2020, p. 34-35.

2. Ce sont les chiffres de l'Insee en 2011. Ils sont un peu anciens, mais l'Insee n'a pas diffusé depuis de données permettant de refaire ces calculs de manière fine selon les quintiles de revenu et d'appréhender ainsi les inégalités de budget alimentaire dans la population selon les revenus.

3. Nous n'avons pas décidé de retirer *a priori* l'alcool des produits « conventionnables », c'est un débat à avoir dans les caisses des SSA.

4. Un quintile représente la cinquième portion d'un ensemble. Le premier quintile de revenu d'une population regroupe les 20 % de personnes ayant les revenus les plus faibles.

mois pour les personnes du dernier quintile de revenu. Une allocation de 150€ par mois et par personne permet quasiment de doubler le budget alimentaire des ménages les plus pauvres.

Ce montant pourrait être augmenté afin d'atteindre la dépense moyenne des Français-es dédiée à l'alimentation. Cette augmentation doit se faire de manière progressive pour accompagner la transition des systèmes de production agricole et alimentaire. Afin de faciliter cette transition, il est également envisageable que les caisses perçoivent une cotisation supplémentaire (ou grâce à une autre source de financement) pour financer des moyens de production ou de transformation qui répondent à la demande alimentaire émanant des caisses, ainsi qu'une éducation (populaire) à l'alimentation. Les moyens de production actuels, en particulier ceux du système agro-industriel, doivent être réorientés, tout comme ses travailleur-euse-s, ce qui peut représenter un levier financier pour des ouvrier-ère-s qui souhaitent quitter leur entreprise et monter une SCOP ou une SCIC⁵.

CHOISIR L'ASSIETTE DE COTISATION DE LA SSA

Le socle commun du Collectif pour une Sécurité sociale de l'alimentation⁶ auquel nous participons parle d'une

5. Société coopérative ouvrière de production et société coopérative d'intérêt collectif.

6. <https://securite-sociale-alimentation.org/la-ssa/a-propos-de-la-securite-sociale-de-l'alimentation/>

« cotisation sociale à taux unique sur la production réelle de valeur ajoutée ». Si l'analogie avec l'assurance-maladie développée ci-dessus⁷ y répond avec une assiette constituée de revenus faisant partie de la valeur ajoutée économique, il existe d'autres manières de décliner ce socle commun.

La cotisation pourrait être assise sur toute la valeur ajoutée produite dans l'économie française et pas seulement sur la rémunération du travail⁸. On pourrait ainsi proposer d'asseoir la cotisation de SSA sur la valeur ajoutée totale telle que calculée dans la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)⁹ et en l'étendant à toutes les entreprises. En effet, la CVAE n'est appliquée qu'aux entreprises possédant ou louant des locaux et ayant un chiffre d'affaires hors taxe égal ou supérieur à 152 500 €. La CVAE présente l'avantage de s'appliquer au niveau d'un groupe possédant plusieurs établissements pour éviter les montages juridiques d'évitement. Par ailleurs, le chiffre d'affaires des entreprises est connu à travers trois types de déclarations : pour la taxe sur la valeur ajoutée (TVA),

7. Avec une cotisation unique de 10 % sur la même assiette que l'assurance-maladie. Cf. partie « Un principe financé par une cotisation spécifique, juste et solidaire... » au chapitre III.

8. Nous partons ici du principe que : valeur ajoutée = revenus du travail + revenus du capital. La présente réflexion s'inscrit dans les pas de l'économie politique classique et marxiste, en opposition à l'économie néoclassique. Dans ce raisonnement, seul le travail produit de la valeur. La rémunération du capital est donc à ce titre injustifiée, car il s'agit de l'accaparement de la valeur produite par les travailleur-se-s. Le capital n'est que l'accumulation de travail antérieur qui a déjà été rémunéré et n'a pas à être rémunéré une seconde fois.

9. Site officiel d'information administrative pour les entreprises, « Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) », consulté en novembre 2023, <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23546>

pour l'impôt sur les sociétés (IS) et pour la contribution économique territoriale (composée notamment de la CVAE). La comparaison entre ces trois déclarations permettrait de limiter les fraudes patronales. De plus, en cas de tentative de délocalisation administrative des entreprises, la déclaration de TVA obligatoire pour toute activité économique sur le territoire permettrait de récupérer le chiffre d'affaires des entreprises à faire cotiser.

Aux propositions de prélever des cotisations sur la valeur ajoutée telle que calculée dans la CVAE, il est possible d'objecter qu'historiquement les tentatives de création de cotisation sur la valeur ajoutée (totale) ont échoué et que l'assise sur les revenus du travail se révèle extrêmement robuste. Selon cette analyse, pour faire contribuer le capital, il vaudrait mieux augmenter les salaires et les socialiser que de prélever directement des impôts ou des cotisations sur la valeur ajoutée captée par la capital. Une augmentation des salaires ferait mécaniquement baisser les revenus du capital¹⁰. D'autres idées sont également sur la table. Ainsi, Benoît Borrits¹¹ propose de socialiser tout ou partie de l'économie par une cotisation sur le flux de trésorerie actualisé des entreprises (FTA)¹². Ce qui pourrait aussi être une solution pour l'assiette de cotisation

10. Voir Olivier Nobile, « Réponse à Henri Sterdyniak à propos de son texte "Une protection sociale pour tous, un financement équitable" », art. cité.

11. Benoît Borrits, *Au-delà de la propriété. Pour une économie des communs*, La Découverte, 2018.

12. Benoît Borrits a affiné ces idées dans une proposition de « sécurité économique » pour assurer le plein-emploi. Association pour une loi de sécurité économique et sociale, <https://www.loi-ses.org/>

de la SSA. On le voit, la question de l'assiette est à la fois éminemment politique (qu'est-il juste de socialiser, qu'est-il juste de rémunérer?) et très technique (faisabilité, adhésion large dans la société, compréhensibilité du dispositif?), dans la mesure où la SSA serait instaurée dans une société dont de vastes pans de l'économie seraient encore capitalistes.

CONSTRUIRE UNE VÉRITABLE ÉDUCATION POPULAIRE DANS LE DOMAINE ALIMENTAIRE

La Sécurité sociale de l'alimentation permet d'atténuer fortement le frein économique à une bonne alimentation. En effet, le prix est très fréquemment cité dans les enquêtes comme la principale barrière à l'achat de certains aliments, comme les fruits et les légumes frais, ou encore les produits bio¹³ et équitables¹⁴.

Néanmoins, la Sécurité sociale de l'alimentation ne pourra répondre seule à l'ensemble des problèmes sanitaires, sociaux et écologiques liés à l'alimentation, tant

13. Voir édition 2021 du baromètre de consommation et de perception des produits biologiques en France, https://www.agencebio.org/wp-content/uploads/2021/03/Rapport-de-resultatsBarometre_Agence-Bio_Spirit-Insight-Edition-2021_mars.pdf. Diapo 87: « Pour l'ensemble des Français consommateurs ou non, le prix continue d'être le frein majeur à consommer plus de produits bio (tout particulièrement pour les moins de 25 ans). Ce critère tend cependant à diminuer, surtout pour les consommateurs plus occasionnels et les non-consommateurs. »

14. Voir Tanguy Martin, « Du commerce équitable à la démocratie alimentaire (1/3) », art. cité.

les déterminants alimentaires sont multiples¹⁵. Ainsi, afin d'instaurer une véritable démocratie dans l'alimentation, il est également important que l'information disponible permette à chacun·e de faire ses choix en connaissance de cause. Il sera nécessaire de développer fortement¹⁶ les programmes d'éducation à l'alimentation. Cette éducation devra être collective et intégrer les différents enjeux agricoles et alimentaires. Et cela, sans se limiter à la question nutritionnelle, mais en permettant la compréhension des différents modes de production, les impacts des produits transformés et raffinés sur notre organisme, les impacts sur l'environnement... Ces actions collectives d'éducation populaire permettront d'éviter que les personnes tirées au sort dans les caisses ne deviennent une nouvelle élite accaparant les savoirs sur l'alimentation.

De plus, un accès individuel à des professionnel·le·s de santé (nutritionnistes, diététicien·ne·s, psychologues, préparateur·rice·s physiques, assistant·e·s sociales, etc.) spécialisé·e·s sur les questions alimentaires devra être rendu possible gratuitement pour tous·tes, via l'assurance-maladie. Ces professionnel·e·s devraient connaître les spécificités des différentes populations, en ne se limitant pas aux questions nutritionnelles, mais également sociales et psychologiques. Cela permettrait de sortir des injonctions stigmatisantes traditionnelles du « manger, bouger » là où

15. Voir Determinants of Nutrition and Eating, <https://www.uni-konstanz.de/DONE/view-interactive/data/>

16. En reprenant par exemple les budgets alloués au Programme national nutrition santé.

d'autres types d'accompagnements pluridisciplinaires ont démontré une meilleure efficacité¹⁷. Cela faciliterait une meilleure prise en main de notre alimentation sans toutefois stigmatiser des franges entières de la population.

Tous ces programmes et actions devront être régulièrement évaluées afin d'en améliorer le contenu. Néanmoins, l'influence des systèmes alimentaires actuels sur les comportements alimentaires des individus est si importante qu'il est probable que des changements de comportement alimentaire prendront du temps. D'autant que certains freins, comme la discrimination envers les personnes en situation d'obésité, ne seront levés que par un changement plus profond de la société et des pratiques médicales.

La possibilité de réglementer, voire d'interdire, la publicité sur les produits alimentaires devra être posée¹⁸. Le débat dans les caisses et le conventionnement seront fragilisés par la puissance d'un marketing allant contre l'intérêt général¹⁹. Comme évoqué précédemment, des emballages neutres pourraient également être envisagés, comme cela a été fait pour le tabac.

17. Par exemple l'éducation thérapeutique de l'obésité pédiatrique proposée par le RéPPPOP.
18. Sans être une panacée, le gouvernement chilien a drastiquement limité la publicité sur les produits industriels, notamment gras et sucré. Cette politique a permis la baisse de la consommation de produits participant à la prévalence de l'obésité dans la population chilienne. Martin Juneau, « Le Chili, un exemple d'intervention agressive de l'État pour combattre l'épidémie d'obésité », Observatoire de la prévention, 2 septembre 2020, <https://observatoireprevention.org/2020/09/02/le-chili-un-exemple-dintervention-agressive-de-letat-pour-combattre-lepidemie-dobesite/>

19. Voir Daniel Benamouzig et Joan Cortinas Muñoz, *Des lobbys au menu. Les Entreprises agro-alimentaires contre la santé publique*, Raisons d'Agir, 2022

Enfin, au-delà de toute politique d'accès à une alimentation choisie et de toute éducation populaire pour se l'approprier, nous avons conscience qu'une égalité alimentaire ne pourra être effective que dans le cadre d'une société beaucoup plus égalitaire dans son intégralité²⁰.

TENDRE VERS L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES EN MATIÈRE DE TRAVAIL DOMESTIQUE, NOTAMMENT LIÉ À L'ALIMENTATION

La SSA est conçue comme un outil du mieux manger, en termes de nutrition, de goût, de plaisir, de socialisation, d'économie ou bien encore d'impact sur l'environnement. Pourtant, la perspective des conventionnements locaux avec des produits et/ou des producteur-riche-s soulève plusieurs questions quant à l'impact que cela pourrait avoir sur le travail domestique.

Le nombre des points de vente et leur accès seront-ils modifiés? Y aura-t-il un impact sur le coût et le temps dédiés aux courses?

Dans quelle mesure les produits bruts remplaceront-ils les produits plus ou moins transformés? Y aura-t-il un impact sur les modalités et le temps de préparation des repas? L'accès à des repas cuisinés sera-t-il facilité?

20. Voir Laure Andrillon, «Priya Fielding-Singh : «La nourriture permet d'atténuer les privations matérielles», art. cité.

D'après l'Insee²¹, le temps dédié aux courses et à la cuisine était de 2 h 50 par jour et par foyer en 1985, et n'était plus que de 2 h 12 en 2010 : « Le développement des plats préparés, notamment surgelés, des livraisons de plats cuisinés et de la prise de repas hors du domicile – surtout sur le lieu de travail pour les adultes et à l'école pour leurs enfants – a contribué à cette diminution. » Pourtant, la répartition de ces tâches entre hommes et femmes a très peu évolué sur cette période : elles étaient toujours réalisées à 70 % par les femmes en 2010, contre 76 % en 1985.

Afin que la SSA ne vienne pas creuser un peu plus les inégalités femmes-hommes, il conviendrait donc de réfléchir à une éducation collective à la répartition des tâches domestiques. Certains pays ont déjà intégré cette dimension dans leurs programmes scolaires. Par exemple, en Finlande, les enfants suivent un cours d'économie domestique où ils/elles apprennent tous-tes des tâches du quotidien : cuisiner, nettoyer, repasser, etc.²²

21. Clara Champagne, Ariane Pailhé et Anne Solaz, « Le temps domestique et parental des hommes et des femmes : quels facteurs d'évolutions en 25 ans ? », Insee, Économie et Statistique, n° 478-479-480, 2015, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1303232?sommaire=1303240>

22. Voir Mylène Wasowiski, « En Finlande, on enseigne les tâches ménagères aux filles et aux garçons », *Terrafemina*, 21 novembre 2019, https://www.terrafemina.com/article/education-des-cours-de-taches-domestiques-aux-filles-et-aux-garcons-en-finlande_a351412/

ANTICIPER LES RÉORGANISATIONS IMPORTANTES DANS UN SECTEUR ÉCONOMIQUE MAJEUR

La mise en place d'une Sécurité sociale de l'alimentation induira une réorganisation en profondeur des filières, accompagnée de résistances fortes et de conséquences multiples. Par exemple, cela pourrait provoquer un aménagement du territoire très différent avec une réallocation des surfaces aujourd'hui dévolues à la distribution, à la logistique et à la transformation. Ces possibles changements nécessitent de collaborer avec les organismes actuels de développement agricole (Safer, chambres d'agriculture...) ou des filières (interprofessions) dont les statuts et le fonctionnement devront certainement être revisités, notamment vers plus de démocratie. Nous pensons que conserver les organismes actuels de développement agricole peut avoir un intérêt aux deux conditions suivantes.

Dans les chambres d'agriculture, les professionnel-le-s du secteur peuvent échanger, se donner les moyens d'accompagner la production agricole et alimentaire selon leurs besoins. En revanche, les professionnel-le-s ne pourront plus décider de ce que les habitant-e-s vont manger. Les caisses de Sécurité sociale de l'alimentation auront une place majeure au sein des Safer pour définir les priorités dans l'allocation des terres.

Leur fonctionnement et leur gouvernance seront revus pour permettre un travail plus démocratique. Un vote à la proportionnelle pour les élections professionnelles dans les chambres d'agriculture serait notamment beaucoup plus juste que la représentation actuelle. Cette dernière donne la moitié des sièges au vainqueur avant d'appliquer

une proportion des résultats sur les 50% de sièges restants aboutissant souvent à 75% des sièges détenus par une même organisation.

Des mesures progressives de transition sont peut-être à envisager. La mise en œuvre des critères de conventionnement pourrait être graduée, et la structuration des filières soutenue publiquement. Cette transition serait attentive à proposer de nouveaux postes en cas de licenciement pour baisse d'activité dans certaines industries alimentaires.

Il nous semble préférable d'instaurer une SSA avec une allocation convenable de 150€ par mois et par personne, quitte à faire des compromis temporaires sur les critères de conventionnement des produits à introduire. Partir avec un montant plus faible permettrait de couvrir l'ensemble de la production conventionnée en respectant tous les critères, mais ne permettrait pas à tous·tes de se nourrir correctement. Ce qui remettrait à un futur hypothétique la réalisation du droit à l'alimentation.

CIRCONSCRIRE LA PLACE DE L'AIDE ALIMENTAIRE DANS LA SSA

L'aide alimentaire a été créée comme une mesure d'urgence, mais elle est rapidement devenue une réponse systémique à la précarité alimentaire qui n'a cessé de se renforcer depuis les années 1990. Selon nous, cette aide doit rester une mesure d'urgence, par exemple pour permettre de continuer à accueillir des exilé·e·s dans un contexte d'inégalités planétaires et de changement climatique. Néanmoins, elle devra rester temporaire dans la

vie des personnes concernées, le temps qu'elles puissent exercer pleinement leurs droits à travers la SSA. De plus, la qualité des produits alimentaires devra répondre au cahier des charges du territoire où ils seront distribués.

Toutefois, la SSA permettra de diminuer le nombre de personnes recourant à l'aide alimentaire de manière régulière pour se nourrir. Il est de ce fait probable qu'une partie des structures d'aide alimentaire pourra être réorientée au profit de la SSA. Nous pensons notamment aux locaux qui pourraient devenir des magasins et des lieux de restauration collective conventionnés. Les savoir-faire des salarié-e-s et des bénévoles de ces organisations, ainsi que leur proximité avec des personnes marginalisées et avec leur territoire, seront précieux pour le fonctionnement de ces nouveaux lieux d'alimentation et pour rendre la SSA la plus universelle possible.

LUTTER CONTRE LE PROFIT PRIVÉ EN SE PASSANT DES BANQUES ET DES PROPRIÉTAIRES FONCIERS

Les mécanismes d'endettement, particulièrement en agriculture où d'importants investissements sont nécessaires pour pouvoir produire, questionnent profondément la recherche d'un fonctionnement démocratique. Quelle liberté pour un acteur économique dont la plupart des moyens de production sont virtuellement possédés par une banque à travers des procédures de garantie (nantissement, hypothèques, etc.)? L'absence de profits privés directs que nous souhaitons dans les filières conventionnées doit

s'étendre à la logique de remboursement d'emprunts, mode de fonctionnement actuel de récupération de la valeur ajoutée du travail des paysan-ne-s par des structures capitalistes.

Les subventions publiques, et notamment le budget de la PAC, d'environ 9 milliards d'euros par an pour la France, doivent être orientées vers les investissements nécessaires à la transition du capital productif agricole. Les subventions ne sont pas la solution à tout, des prêts à taux zéro peuvent être intéressants à envisager. Il faudrait aussi penser à développer d'autres outils de financement parabancaire sous des formes sociales publiques, parapubliques, associatives ou coopératives (ou autres) interdisant le profit. On pourrait regarder du côté des coopératives d'utilisation de matériel agricole²³ (CUMA), même si beaucoup d'entre elles ont été détournées au profit de la surmécanisation. On pourrait aussi s'inspirer des clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire (Cigales)²⁴, même s'ils peuvent engendrer de petits profits.

De même, la question de la rente foncière, forme particulière de profit réalisé par les propriétaires fonciers qui louent leurs terres, doit être réglée. Cela impose de développer des formes de propriété terrienne et immobilière commune ou de limiter drastiquement la propriété privée.

23. <https://www.cuma.fr/>

24. <https://www.cigales.asso.fr/>

Pour cela, nous pourrions nous inspirer des foncières solidaires agricoles comme Terre de liens²⁵ ou Lurzaindia²⁶, ou encore de Villages vivants²⁷ pour l'immobilier artisanal et commercial. Il est aussi possible d'envisager que l'actuelle régulation de l'accès aux terres agricoles en France soit un acquis permettant d'orienter les terres vers les producteurs-rice-s conventionné-e-s, ou ceux qui voudraient le devenir, à condition de la soustraire au contrôle de l'État et de l'agro-industrie²⁸.

RENDRE LE PROJET DÉSIRABLE ET RÉALISTE

Nous pensons qu'une SSA ne sera mise en place que si les constats alimentaires que nous posons sont partagés et si l'idée d'une démocratie dans l'alimentation est désirée par le plus grand nombre. Il est donc indispensable de la promouvoir au sein de dispositifs d'éducation populaire.

Une réappropriation de l'histoire et du fonctionnement de la Sécurité sociale par le plus grand nombre nous paraît aussi être une étape particulièrement importante pour envisager et démontrer la nécessité d'autres branches : alimentation, logement, énergie, transport, culture, information.

25. <https://terredeliens.org/>

26. <https://lurzaindia.eu/>

27. <https://villagesvivants.com/>

28. Voir Tanguy Martin, « Instituer les terres en commun, pour instituer l'alimentation en commun », *Mouvements*, n° 109, 2022.

La redécouverte de cette histoire²⁹ nous permettrait également d'apprendre des erreurs de la Sécurité sociale et de son évolution.

Une autre condition pour que le projet de Sécurité sociale de l'alimentation voie le jour est qu'il soit correctement défini. Tels Ambroise Croizat et les membres du Conseil national de la Résistance qui ont imaginé la Sécurité sociale, nous pensons qu'il faut se tenir prêt, avec un projet politique concret, si une opportunité politique s'ouvre pour le mettre en place. Continuer de définir ce projet, le confronter au réel, modéliser des scénarios de fonctionnement nous semble donc également nécessaire.

MENER DES EXPÉRIMENTATIONS AMBITIEUSES

L'analyse de l'économiste Nicolas Da Silva sur la construction initiale de la Sécurité sociale pourrait apparaître contradictoire avec la nécessité d'expérimenter : « En 1945 la Sécurité sociale n'a pas été instituée à la suite d'un débat apaisé et d'une étude technique sur l'efficacité de l'institution. Il n'y a pas eu de bilan coût-avantage. Elle est le produit de luttes sociales. S'il avait fallu attendre une expertise technique, même sur des bases pluralistes, jamais elle n'aurait vu le jour. Et pourtant, la France sort de la guerre, elle est partiellement détruite

29. Voir le documentaire de Gilles Perret, *La Sociale* (2016), et l'ouvrage de Nicolas Da Silva, *La Bataille de la Sécu. Une histoire du système de santé*, La Fabrique, 2022.

et il faut attendre 1949 pour voir disparaître les derniers tickets de rationnement. La Sécurité sociale est une institution politique née d'un conflit non institutionnalisé – la lutte de classe³⁰. »

Cependant, gardons à l'esprit que le régime général de Sécurité sociale est venu unifier les nombreuses mutuelles et caisses de santé qui existaient déjà dans tous les territoires. De la même manière, une des conditions pour qu'une SSA voie le jour nous paraît être la réalisation effective du droit à l'alimentation dans certains territoires grâce aux initiatives de citoyen-ne-s mobilisé-e-s et conscient-e-s des enjeux. Le cas échéant, cela pourrait aussi passer par des collectivités territoriales. Ainsi, la mise en lumière et l'essaimage des initiatives existantes sont à la fois un objectif de notre action et une condition indispensable à sa réalisation finale.

Aujourd'hui, de nombreuses expérimentations locales se revendiquent de la SSA³¹. ISF Agrista a contribué dans un premier temps à leur organisation et à leur fonctionnement en réseau afin de partager et de mutualiser les expériences avant qu'elles n'intègrent formellement le Collectif pour une Sécurité sociale de l'alimentation en tant qu'organisations locales en février 2023. Ensemble,

30. Nicolas Da Silva, « Le système de santé malade du Covid-19 ou du capital (1/2) ? », *Contretemps*, 25 mai 2020, <https://www.contretemps.eu/systeme-sante-covid-1/>

31. Voir Collectif pour une Sécurité sociale de l'alimentation, « Nos initiatives locales », consulté en novembre 2023, <https://securite-sociale-alimentation.org/les-dynamiques-locales/carte-desinitiatives-locales-de-la-ssa/>

nous avons construit une culture commune de la démocratie alimentaire, intégrant six dimensions à la fois individuelles, collectives et politiques : la connaissance des enjeux de l'alimentation, la justice sociale, les formes et l'accessibilité de la participation, la transparence dans les processus décisionnels et organisationnels, la mise en réseau avec les mouvements sociaux et l'inscription dans les politiques agricoles et alimentaires locales³².

Parmi les expérimentations locales, certaines s'inspirent du fonctionnement de ce que serait une caisse locale de SSA telle que définie dans le socle commun du Collectif pour une Sécurité sociale de l'alimentation. En 2024, on compte plus d'une dizaine de ces expérimentations en France, à différents stades de développement, organisées autour de comités citoyens : à Montpellier (Caisse commune d'alimentation³³), à Toulouse (Caissalim, Caisse citoyenne d'alimentation de l'aire urbaine toulousaine³⁴) ou encore en Gironde³⁵, en Alsace, à Cadenet dans le Vaucluse, à Tours, Limoux, Saint-Girons (la liste n'est pas exhaustive).

32. Ces dimensions ont été représentées et expliquées au sein de la fleur de la démocratie alimentaire disponible sur Collectif pour une Sécurité sociale de l'alimentation, « Fleur de la démocratie alimentaire », <https://securitesociale-alimentation.org/initiatives-locales/une-fleur-de-la-democratie/>. Un travail d'analyse de sept initiatives alimentaires du réseau des dynamiques locales sous l'angle de cette fleur est également disponible sur Collectif pour une Sécurité sociale de l'alimentation, « Initiatives locales et Démocratie alimentaire », consulté en novembre 2023, <https://securite-sociale-alimentation.org/production/initiatives-locales-et-democratie-alimentaire/>

33. <https://tav-montpellier.xyz/?Experimentation>

34. <https://www.caissalim-toulouse.org/>

35. <https://acclimataction.fr/securite-sociale-alimentation-gironde/>

Bien que leur déploiement soit limité par les lois en vigueur (l'impossibilité de prélever une cotisation sociale à l'échelle d'une collectivité, par exemple), elles n'en restent pas moins essentielles pour recréer du lien entre les citoyen-ne-s, faire de l'alimentation un sujet politique qui rassemble, pratiquer la démocratie directe, comprendre et apprendre des autres dans une société de plus en plus communautaire et segmentée. Autrement dit, expérimenter est ce qui permet de créer un terreau, l'existant, qui pourra nous amener à une SSA.

Par ailleurs, l'expérimentation est un vecteur de diffusion dans la population de cette proposition d'une SSA. Cela permet d'élargir la réflexion sur un socle commun à une diversité d'acteurs et de parties prenantes et ainsi d'enrichir la proposition politique par le bas. Elle permet aussi d'assurer une adhésion populaire forte et d'alimenter un certain rapport de force entre la société civile et le gouvernement. Elle participe pleinement à la nécessité de partager l'urgence de la mise en place d'une démocratie dans l'alimentation. Ce sera peut-être la condition pour éviter les écueils auxquels la Sécurité sociale de santé est confrontée, notamment la perte totale de pouvoir des citoyen-ne-s sur le fonctionnement du dispositif.

Des expérimentations locales à l'instauration de la SSA, un premier pas institutionnel peut être envisagé: la mise en œuvre d'un droit à l'expérimentation. Il s'agit pour le Parlement français d'attribuer à une collectivité territoriale (ville, département ou région) des compétences nouvelles. Pour cela, une loi doit être votée pour circonscrire l'échelle de l'expérimentation et les conditions de sa mise en œuvre.

C'est un droit à l'expérimentation qui a permis la mise en place des « territoires zéro chômeur » actuellement en test. Pour la SSA, on pourrait par exemple envisager, à l'échelle d'une région, d'autoriser les entreprises volontaires à cotiser pour leurs salarié·e·s³⁶, augmentant ainsi leurs salaires d'un revenu alimentaire utilisable dans un réseau de producteur·rice·s, transformateur·rice·s et distributeur·rice·s conventionné·e·s par les salarié·e·s réuni·e·s en caisses d'entreprise. Le choix du réseau conventionné pourrait également s'appuyer sur celui qui a été effectué par les comités citoyens des caisses d'alimentation déjà en fonctionnement sur le territoire de l'expérimentation.

36. Actuellement, une entreprise qui déciderait de verser un revenu alimentaire supplémentaire verrait ce revenu soumis à cotisation, créant de manière factice une cotisation sur la « cotisation alimentaire ». Un droit à l'expérimentation permettrait, entre autres, de résoudre cette contradiction.

CONCLUSION

DÉPASSER L'OPPOSITION RÉFORME VERSUS RÉVOLUTION

L'alimentation est aujourd'hui un champ d'activité humaine marchandisé et libéralisé. Le but recherché par la mise en place d'une Sécurité sociale de l'alimentation est de sortir le plus possible l'alimentation du capitalisme afin de transformer le système alimentaire pour que chacun-e puisse accéder à l'alimentation de son choix, dans le respect des travailleur-euse-s et de la planète. Assurément, le logement, l'énergie, la mobilité et tant d'autres thématiques sont tout aussi importantes à traiter. Cette proposition est un appel à repenser collectivement la gestion des communs, en commençant ici par la dimension agroalimentaire puisque c'est notre domaine. Et nous invitons tout le monde à s'en emparer.

Il est certain qu'un tel projet va à l'encontre d'un grand nombre d'acteurs, en premier lieu ceux de la grande distribution et de l'agro-industrie qui verraient leur taux de profit dans le secteur alimentaire fondre. Ces acteurs s'opposent déjà à notre projet... Plus il sera tangible et débattu, plus cette opposition deviendra violente. Il faudra lutter pour nos idées et la justice sociale. La bonne marche de la SSA, comme de beaucoup d'autres propositions anti-capitalistes, dépend de la construction d'un rapport de force entre capital et travail, en faveur du second.

On pourrait alors objecter que, quitte à mener une telle bataille, autant envisager une révolution qui résoudrait la question alimentaire et bien d'autres. L'idée de proposer un système alimentaire alternatif nous paraît avoir plusieurs vertus. Là où une perspective révolutionnaire, souhaitable et souhaitée, semble assez théorique et toujours lointaine, il s'agit de se donner une vision concrète et positive, ancrée dans notre réalité quotidienne, pour lutter contre le "*There is no alternative*"¹ de Margaret Thatcher qui finit toujours par nous rattraper.

Penser, proposer et se projeter dans un système plus juste, et non plus seulement analyser les errances de notre monde, nous paraît utile pour réenchanter nos luttes. C'est le choix fait aussi par de nombreux mouvements sociaux qui ont décidé de promouvoir des « initiatives » positives. Cette option s'est révélée encourageante et utile pour mobiliser un certain nombre de gens éloignés des formes d'action classique de la gauche radicale. Mais cette promotion des « initiatives » et des « transitions » a tendance à tout mettre sur le même plan et à ne pas proposer de projet de transformation sociale comme débouché aux micro-résistances, par ailleurs nécessaires.

Notre proposition est de partir de ces initiatives (agriculture biologique, commerce équitable, économie sociale et solidaire, *slow food*, AMAP, etc.) en les considérant comme autant de fondations concrètes potentiellement

1. « Il n'y a pas d'alternative », sous-entendu au capitalisme.

anticapitalistes pour bâtir un monde plus juste et plus soutenable. Ce qu'elles deviennent en s'inscrivant dans un projet de transformation globale de la société. Il s'agit d'offrir un débouché subversif à ces initiatives, plutôt que d'attendre sagement qu'elles soient récupérées au service du capitalisme. Cette idée nous paraît fédératrice dans une perspective de convergence et d'unité.

Le débat que nous souhaitons soulever permettrait dans un premier temps de confronter et de mettre en lumière l'hypocrisie des acteurs dominants de l'alimentation qui rivalisent de communication pour nous expliquer comment ils vont combattre la vie chère et sauver la planète. Ce débat peut aussi servir de support pour une réforme sociale et écologique radicale en cas d'opportunité politique qui adviendrait. Même s'il ne s'agit pas d'une révolution intégrale, ce serait l'occasion d'améliorer la vie de millions de gens. Si nous ne nous reconnaissons pas dans la politique des petits pas qui a servi de couverture à maints gouvernements en France pour casser les conquêtes de la solidarité sociale, nous pensons que la Sécurité sociale a été en son temps une grande conquête.

Nous souhaitons construire ce projet de façon à rendre sa mise en place la plus concrète possible, pour convaincre que des changements radicaux sont possibles... ici et maintenant. Cependant, telle que décrite dans ce texte, la SSA peut aussi être le moyen d'organiser l'alimentation d'une société post-capitaliste.

FAIRE DE L'ALIMENTATION UN COMMUN

La proposition de SSA s'inscrit clairement dans la construction des « communs ». Pour nous, un commun est une ressource (matérielle et/ou immatérielle) qui n'est pas appropriée au sens moderne du terme, puisque sa préservation et celle des fonctions (sociales ou écosystémiques) qui y sont associées sont posées comme principe absolu. Ainsi, le « propriétaire collectif » ne peut détruire sa « propriété ». Les règles d'accès à la ressource et de son usage sont définies démocratiquement au sein d'une communauté responsable.

Faire de l'alimentation un commun, c'est affirmer qu'aucun droit de propriété, individuel ou collectif, privé ou public, ne peut s'opposer à la réalisation du droit à l'alimentation. C'est un complément nécessaire à la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, posant par principe que son article 17 sur la propriété² ne doit en aucun cas empêcher la mise en œuvre de l'article 25 qui définit, entre autres, le droit à l'alimentation³.

2. « 1. Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété. 2. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété. »

3. « 1. Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté. 2. La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciales. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage, jouissent de la même protection sociale. »

Ce complément est nécessaire car la notion de propriété n'étant pas clairement définie dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, les droits sociaux, comme celui à alimentation, sont aujourd'hui toujours inféodés aux droits économiques⁴ comme celui de propriété.

Subsidiairement, tous les instruments nécessaires à la réalisation du droit à l'alimentation doivent aussi être considérés comme communs et poser la primauté du droit social de l'alimentation sur le droit économique de propriété. Ainsi, la SSA peut être considérée comme un commun social au sens que lui donne Benoît Borrits. Pour ce dernier, « les communs sociaux sont ces systèmes de financement et de socialisation des revenus. [...] La particularité de ces communs est qu'ils sont établis sur une base géographique : ce sont les citoyen-ne-s d'une zone géographique donnée – un pays, une région ou un ensemble de pays – qui s'érigent en commun et déterminent des modalités de cotisations qui s'appliquent de façon solidaire et donc obligatoire à l'image de la Sécurité sociale telle qu'elle a été conçue en 1945⁵ ».

4. Voir Benjamin Coriat, Nadège Legroux, Nicolas Le Guen, Stéphanie Leyronas et Magali Toro, « Faire de l'alimentation un « bien commun » : les enseignements tirés de trois expériences de lutte contre la malnutrition », AFD, *Papiers de recherche*, n° 2019-114, octobre 2019.

5. Benoît Borrits, « L'économie des communs s'inscrit dans une société de liberté », *Le Média presse*, 15 juin 2018, https://gpthome69.files.wordpress.com/2020/06/economie-descommuns_borrits_2018.pdf

Benoît Borrits définit aussi, en regard des communs sociaux, les communs productifs comme « une entreprise intégralement financée par un système financier socialisé et donc sans propriétaire. À partir de cet état de fait, elle est *de facto* codirigée par ses salarié-e-s et ses usager-ère-s avec des pouvoirs différenciés : les travailleur-euse-s sont maître-sse-s de l'organisation de leur travail, mais la définition des produits ainsi que les prix ou modes de distribution doivent faire l'objet d'une codécision avec les usager-ère-s ». Cela pose les prémisses de l'organisation des entreprises qui pourraient conventionner avec les caisses de SSA et rechercher des synergies avec les organisations qui travaillent sur les questions d'autogestion.

Parler de communs permet d'inscrire notre démarche dans un mouvement plus large qui donne un horizon positif à de nombreuses luttes et mouvements sociaux avec lesquels converger. Cela donne un cadre permettant d'expliquer et de vulgariser notre proposition, mais aussi de nourrir les détails de la proposition de SSA.

Cette vision permet aussi d'éclairer la dimension écologique de la SSA. Cette dernière peut être comprise comme un système d'autolimitation volontaire des activités humaines. L'idée de faire de l'alimentation un commun donne une méthode pour réaliser cette autolimitation. Qui dit commun dit régulation des usages. La première régulation dans la SSA est formée des cadres de conventionnement aux différentes échelles territoriales. Ainsi, la décision des caisses locales ne pourra se faire que dans le cadre décidé nationalement, voire si possible internationalement, à partir de processus démocratiques. Ce n'est pas

parce que l'État a toujours raison sur ses subdivisions, mais parce que la nature a généralement du mal à reconnaître les frontières administratives. D'un autre côté, il faudra garder une attention particulière pour cette régulation et des mécanismes évitant que le « cadre national » ne soit instrumentalisé comme un outil de domination géographique, favorisant un territoire plus qu'un autre.

UNE UTOPIE RÉELLE

Cette idée de Sécurité sociale de l'alimentation peut sembler idéaliste. Au contraire, nous souhaitons l'inscrire dans la lignée des utopies réelles⁶ proposées par Erik Olin Whright. Pour lui, ces dernières ne sont « ni pour les idéalistes ni pour les réalistes. Ce sont les expériences vécues, les projections audacieuses qui créent dès maintenant les conditions comme les formes d'un avenir meilleur, d'un autre futur possible ». *In fine*, le but des utopies réelles est d'éroder le capitalisme, c'est-à-dire que « ces alternatives ont le potentiel, à long terme, d'atteindre un niveau de développement à partir duquel le capitalisme est destitué de sa fonction dominante ». Il nous semble que s'il y a bien un domaine dans lequel des conquêtes sociales importantes pour une production hors du capitalisme et des avancées sociales sont possibles, c'est l'alimentation.

6. Erik Olin Whright, *Utopies réelles*, La Découverte [2010], 2017.

En effet, ce secteur présente plusieurs leviers notables pour mobiliser la population :

- l'existence actuelle de productions non capitalistes importantes⁷ et d'initiatives citoyennes locales de solidarité alimentaire, qu'il faudrait continuer à développer ;
- l'insatisfaction et le mécontentement grandissant des citoyen-ne-s vis-à-vis des conséquences désastreuses du libéralisme et du système industriel dans le secteur agricole et alimentaire ;
- la perte de sens au travail de nombreuses personnes, notamment dans les filières de production de l'alimentation ;
- la catastrophe climatique et l'effondrement du vivant auxquels le système alimentaire dominant contribue fortement, deux sujets qui inquiètent la population ;
- la crise sociale de l'accès à une alimentation satisfaisante en quantité et en qualité qui touche de plus en plus de nos concitoyen-ne-s.

Nous avons souhaité dessiner les contours d'un projet politique en faveur d'un système alimentaire créateur d'emplois, producteur d'aliments sains, préservant la biodiversité et contribuant à la lutte contre le changement climatique. Nous aspirons à l'instauration d'une démocratie alimentaire permettant à la société de se réapproprier

7. Grâce au soutien à l'agriculture par la PAC, à l'alimentation par la défiscalisation des dons alimentaires ou les initiatives de production, de transformation et de distribution alternatives.

son alimentation. De nombreuses pistes restent à explorer et de nombreux chantiers à ouvrir. Cependant, la mise en place de cette utopie alimentaire (réelle) est envisageable dès aujourd'hui, tout en laissant les portes grandes ouvertes à un futur encore plus révolutionnaire.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	11
---------------------	----

I. DES POLITIQUES PUBLIQUES INCAPABLES DE TRANSFORMER LE SYSTÈME ALIMENTAIRE CAPITALISTE	25
---	----

La PAC ne nourrit pas plus correctement qu'elle ne rémunère 25

Des politiques alimentaires inadaptées pour assurer le droit à l'alimentation 28

Le don alimentaire au renfort du système agro-industriel 33

II. LES RÉPONSES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AUX DÉSORDRES DE NOTRE SYSTÈME ALIMENTAIRE	37
---	----

L'augmentation des minima sociaux : une fausse solution pour le respect du droit à l'alimentation 37

Les écueils d'une allocation alimentaire pour les plus pauvres 39

Des alternatives insuffisantes pour transformer le système alimentaire 40

Une dualisation des modèles alimentaires 46

III. AJOUTER UNE BRANCHE ALIMENTATION À LA SÉCURITÉ SOCIALE	51
--	----

Démocratie et capitalisme, deux idées antagonistes 51

La nécessité de construire une démocratie dans l'alimentation 53

Une démocratisation de chaque maillon des filières agroalimentaires 55

Répondre à l'urgence environnementale dans un cadre démocratique 57

S'inspirer de la Sécurité sociale en France en apprenant de ses erreurs 60

Ajouter un budget alimentaire à la carte vitale 66

Un principe financé par une cotisation spécifique, juste et solidaire 67

Acheter des produits conventionnés auprès de professionnel-le-s conventionné-e-s...	69
Un système régi par un fonctionnement démocratique	74

IV. UN DISPOSITIF POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX AGRICOLES ET ALIMENTAIRES ACTUELS	77
Le choix alimentaire, indissociable du droit à l'alimentation	77
Une disparition du système agro-industriel au profit d'une alimentation de qualité, d'une agriculture paysanne et de filières vertueuses	78
Une mise au pas des marchés alimentaires	80
Remettre la PAC au service de l'intérêt général	83
Articuler local et global	87

V. LES PROCHAINES ÉTAPES VERS L'INSTAURATION D'UNE SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION	89
Déterminer le montant du budget par personne	89
Choisir l'assiette de cotisation de la SSA	91
Construire une véritable éducation populaire dans le domaine alimentaire	94
Tendre vers l'égalité femmes-hommes en matière de travail domestique, notamment lié à l'alimentation	97
Anticiper les réorganisations importantes dans un secteur économique majeur	99
Circonscrire la place de l'aide alimentaire dans la SSA	100
Lutter contre le profit privé en se passant des banques et des propriétaires fonciers	101
Rendre le projet désirable et réaliste	103
Mener des expérimentations ambitieuses	104

CONCLUSION	109
-------------------	-----

